



EHESP



**UNIVERSITÉ
RENNES** 

Master 2

**Jeunesse : politiques
et prises en charge**

Promotion : 2014-2015

**L'expérimentation comme tentative
inachevée de modernisation des
politiques jeunesse**

Agathe ZAKANI

Septembre 2015

Remerciements

Je remercie Yannick Merlin, chargé de mission politique jeunesse à la DRJSCS pour sa grande disponibilité, son soutien et son accompagnement bienveillant tout au long du stage.

Je remercie l'ensemble des membres du pôle JEPVA-EC de la DRJSCS Bretagne pour leur accueil, leur convivialité, et leur gentillesse.

Je remercie l'ensemble des porteurs de projets rencontrés pour leur partage d'expérience.

Je remercie Eric Legrand et Céline Martin pour leurs relectures et leurs conseils.

Je remercie enfin Patricia Loncle et l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique du Master grâce à qui les cours ont été très enrichissants tout au long de l'année.

Sommaire

SOMMAIRE

Introduction.....	5
1.L'attribution de la mission de coordination régionale du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse aux Directions Régionales de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale.....	8
1.1 Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse : une apparition originale et contextualisée dans le paysage institutionnel Français.....	8
1.2 Les projets Bretons soutenus par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse.....	14
1.3 La mobilisation des DRJSCS dans l'animation et le suivi territorial des expérimentations du FEJ	18
2.La réorientation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse vers de nouveaux dispositifs : La France s'engage et le programme « actions innovantes en faveur de la jeunesse ».....	23
2.1 Un bilan mitigé pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse... ..	23
2.2 ... Peut-être à l'origine de son « changement de cap » et de la création de nouveaux dispositifs : La France s'engage et le programme 411 « actions innovantes en faveur de la jeunesse ».....	28
2.3 Rupture et continuité entre deux générations de dispositifs à caractère expérimental	31
Conclusion.....	36

Liste des sigles utilisés

ACSé : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

DRJS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

FEJ : Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

JEPVA-EC : Jeunesse Education Populaire, Vie associative et Egalité des Chances

LFSE : La France s'Engage

MAFEJ : Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

RSA : Revenu de Solidarité Active

INTRODUCTION

Les pratiques de la démarche expérimentale, traditionnellement mobilisées dans le domaine des études scientifiques se sont progressivement étendues à certains domaines de l'action publique comme l'économie sociale et solidaire, les politiques sociales et de jeunesse. Si à partir des années 1980, les Etats-Unis, le Canada et progressivement l'ensemble des pays anglo-saxons développent une certaine culture de l'expérimentation sociale, la France fait quand à elle l'objet d'une accusation récurrente d'un important retard en la matière (Angotti, Brezault, Olm, 2009). Les bases de la législation permettant le recours aux expérimentations, issues de la révision constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, datent du 28 mars 2003. Par ailleurs, ce droit à l'expérimentation est resté, pendant plusieurs années, inutilisé. Le Revenu de Solidarité Active (RSA), adopté en 2008, constitue le premier dispositif ayant fait l'objet d'une expérimentation à grande échelle et marque, en France, les prémices du développement de ce « nouveau mode de construction et de pilotage de l'action publique » (Hbila, 2015, p. 73). L'année suivante, la création du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) par Martin Hirsch, à l'époque Haut Commissaire à la jeunesse, constitue un autre événement majeur dans la diffusion d'une culture de l'expérimentation dans le domaine des politiques sociales en France. Initialement doté d'un budget de 230 millions d'euros, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a été conçu pour encourager le développement d'initiatives socialement innovantes visant à « favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de 25 ans » (décret n° 2011-1603, 2011).

Le 16 février 2010, par lettre aux préfets de région, le Directeur de la Jeunesse désigne les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) comme administration référente en matière d'expérimentation pour la jeunesse et sollicite, au sein de chaque DRJSCS, la nomination d'un coordinateur des expérimentations chargé de l'animation territoriale du dispositif.

Créées en 2009 dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et plus précisément du processus de regroupement des services déconcentrés, les

DRJSCS sont chargées d'appliquer la politique de l'Etat dans les domaines de l'action sociale, de la jeunesse, du sport et de la vie associative. Le service Jeunesse, Education Populaire, Vie associative, Egalité des Chances (JEPVA-EC) constitue l'un des composants de l'institution au même titre que les pôles « Sport », « Emploi-Formation-Concours » et « Cohésion Sociale ». Emanant de la fusion au niveau régional des DRDJS, du volet social des DRASS et de la Direction Régionale de l'ACSé, ce service anime et coordonne les politiques et les dispositifs liés à la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, les politiques d'intégration et la politique de la ville.

Initialement centrée sur le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, la mission qui m'a été confiée dans le cadre d'un stage de six mois au sein de ce service a évolué au rythme de l'actualité politique récente, caractérisée par l'émergence de nouveaux dispositifs pouvant être considérés à plusieurs égards comme les héritiers du FEJ.

A ce titre, le lancement de la démarche présidentielle La France s'engage en 2014 dont la mission d'animation régionale a été confiée aux DRJSCS par la circulaire du 1^{er} avril 2015 et la création début 2015 du programme 411 « actions innovantes en faveur de la jeunesse » issu du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) nous ont amenés à redéfinir les contours de la mission qui m'avait préalablement été confiée.

Finalement, trois axes de travail ont été déterminés.

Le premier consiste en la création d'un espace dédié aux expérimentations sociales sur le site de la DRJSCS permettant de présenter ce qu'est la démarche expérimentale, de relayer les informations relatives aux trois dispositifs et de donner davantage de visibilité aux actions menées dans les territoires.

Le second vise à favoriser la mise en réseau des porteurs de projets Bretons. A ce titre, une rencontre régionale des porteurs de projets soutenus par le FEJ a pu être organisée le 23 juin 2015.

Le troisième consiste en la production d'un écrit sur la démarche expérimentale dans le domaine des politiques de jeunesse et de sa restitution en réunion de service.

Outre l'intégration de La France s'engage et du programme 411 à certains de ces axes de travail, l'émergence de ces deux dispositifs dans le paysage institutionnel français et

surtout la question de leur imbrication à la fois financière et politique avec le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse ont constitué une trame de fond aux réflexions qui m'ont animée tout au long du stage.

Après six années de recul sur le fonctionnement et les apports du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, il semblerait que le dispositif ait montré certaines limites. Aussi, dans ce contexte, comment interpréter l'apparition de La France s'engage et du PIA ? Ces nouvelles orientations ministérielles ont-elles vocation à réformer le premier dispositif ou ont-ils été conçus, au contraire, en rupture profonde avec le FEJ ?

L'analyse du bilan du FEJ, des budgets alloués à chacun des trois dispositifs et de leur cahier des charges ont permis d'esquisser un certain nombre d'hypothèses que nous tenterons de présenter au cours de ce travail.

Après avoir montré que le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse n'a pas atteint ses objectifs en matière de transformation des politiques publiques, nous verrons que son bilan, plutôt mitigé, semble pouvoir être mis en perspective avec l'émergence de la France s'engage et du PIA. Si ces nouveaux dispositifs s'inscrivent à certains égards dans une relative continuité avec leur prédécesseur, ils semblent également avoir été conçus pour pallier aux écueils du FEJ. Nous verrons toutefois, que l'arrivée à maturité de ces dispositifs, sur lesquels nous disposons pour le moment de peu de recul, interrogent d'ores et déjà à plus d'un titre en matière de production d'effets pervers notamment. Nous tenterons enfin, tout au long de cet écrit de re-situer, les fonctions de la DRJSCS, dans ce contexte mouvant.

1. L'ATTRIBUTION DE LA MISSION DE COORDINATION REGIONALE DU FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE AUX DIRECTIONS REGIONALES DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DE LA COHESION SOCIALE

1.1 LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE : UNE APPARITION ORIGINALE ET CONTEXTUALISEE DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL FRANÇAIS

- **LES POLITIQUES DE JEUNESSE : UN TERRAIN PROPICE AU DEVELOPPEMENT DE LA DEMARCHE EXPERIMENTALE INITIEE PAR LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE**

La création du FEJ en 2009 s'inscrit dans un contexte caractérisé par une « inquiétude croissante pour l'avenir de la jeunesse » (Conseil scientifique du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, 2011). La précarité, les difficultés d'accès à l'emploi, les discriminations et la persistance du modèle de la reproduction demeurent en effet des éléments constitutifs de l'expérience d'une partie de ce public. Or, dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, la jeunesse apparaît comme une ressource précieuse et donc comme un enjeu politique majeur (Loncle, 2013). Pour autant, malgré l'identification de la jeunesse comme une catégorie « prioritaire » de l'action publique, la capacité des politiques de jeunesse à résoudre les difficultés d'intégration dont souffrent ses bénéficiaires peut, semble-t-il, être posée (Loncle, 2013). Pour P. Loncle (2013), les politiques publiques à destination de la jeunesse sont caractérisées par un certain nombre de difficultés limitant parfois leur efficacité. A ce titre, leur « cloisonnement », leur « dispersement », leur « éclatement » et leur « manque d'envergure » sont identifiés comme les principaux obstacles réduisant considérablement leur potentiel d'amélioration de la situation de la jeunesse (Loncle, 2013). Dans ce contexte, de nouvelles modalités de conception et de pilotage des politiques de jeunesse méritent d'être envisagées. A ce titre, le rapport d'activité du FEJ pour la période 2009-2011 affirme : « Les difficultés rencontrées par les politiques publiques pour répondre aux besoins des jeunes incitent en effet à réfléchir en dehors des cadres habituels et à tenter de mettre en œuvre des solutions nouvelles » (2012, p.5). Dans cette perspective, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, semble pouvoir contribuer à donner un nouvel élan aux politiques de jeunesse.

Pour ce faire, le dispositif encourage le développement d'actions innovantes conçues et portées par des acteurs de terrain en leur laissant une part de créativité. Ces actions doivent couvrir un large spectre des questions de jeunesse et faire, de manière systématique, l'objet d'évaluations externes. Ces dernières doivent permettre de mesurer précisément les effets d'une intervention et de se prononcer sur les suites à donner au projet. Les actions les plus prometteuses pourront faire l'objet d'une pérennisation ou d'un essaimage, les autres devront être améliorées avant d'être généralisées ou abandonnées. A terme, la capitalisation des enseignements produits par les évaluations, source de connaissance sur les formes d'interventions les plus efficaces, ont vocation à alimenter les réflexions des décideurs publiques sur l'élaboration et la transformation des politiques de jeunesse. En ce sens considéré comme un outil d'accès à la connaissance au service de l'action publique, la démarche expérimentale portée par le FEJ a pu susciter l'espoir d'un renouveau des politiques de jeunesse. Ainsi, le potentiel de transformation de l'action publique de la démarche expérimentale, peut, semble-t-il, être mis en perspective avec sa prolifération rapide dans le domaine des politiques de jeunesse pour lesquelles les modes d'intervention plus classiques de l'Etat paraissent avoir montré leurs limites.

En parallèle, la conviction selon laquelle les difficultés qui touchent la jeunesse concernent des thématiques variées (emploi, santé, logement, discriminations, orientations, formations...) appelant une pluralité de réponses complexes, semble faire consensus.

A ce titre, le Livre Vert, à l'issue d'un constat critique sur la situation des jeunes en France révélant notamment une insertion professionnelle de plus en plus difficile, un taux de pauvreté élevé et une part trop importante de jeunes en situation de décrochage justifiait la nécessité d'expérimenter de cette manière : « Il n'y a pas une mesure, une réforme, une action isolée des autres qui pourrait renverser la tendance. Pas une institution, une organisation, une collectivité qui, seule, serait susceptible de changer la donne » (2009, p. 11).

La pluralité et la complexité des réponses à apporter pour améliorer la situation de la jeunesse semblent conférer un intérêt particulier au FEJ en ce sens qu'il incite le recours aux innovations sociales en adoptant une démarche interministérielle et transversale. En outre, la façon de concevoir la création de politiques publiques que traduit le mode de fonctionnement du FEJ, laissant une marge de manœuvre importante aux acteurs de

terrain, semble propice au développement de réponses singulières et adaptées aux besoins des jeunes.

Finalement, pour toutes ces raisons, se dresse autour du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse ce que Guérin avait qualifié en 1999 de « discours de solution ». (cité par Redjimi, Vulbeau, 2015).

- **LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE : INVESTISSEMENT DE L'ETAT DANS L'EXPERIMENTATION ET L'EVALUATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE**

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a été créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion. Cet article stipule qu' « il est créé un fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes » et que « ce fonds est doté de contributions de l'État et de toute personne morale de droit public ou privé qui s'associent pour définir, financer et piloter un ou plusieurs programmes expérimentaux visant à améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de seize à vingt-cinq ans ».

Ce Fonds d'expérimentation a été créé en 2009 dans le prolongement des travaux de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse et du Livre Vert, *Reconnaître la valeur de la Jeunesse*. Ce document rappelle l'engagement de l'Etat en faveur de la démarche expérimentale en précisant que : « des expérimentations rigoureusement évaluées devront être lancées rapidement ; il est essentiel que la démarche expérimentale initiée au début des travaux de la commission par la publication d'une série de dix appels à projets, devienne une méthode permanente de renouvellement des politiques de la jeunesse; elle permettra d'inscrire dans la durée les évolutions nécessaires et de déterminer ce qui est le plus efficace pour atteindre les objectifs fixés; cela implique de préparer des expérimentations en ayant immédiatement à l'esprit le calendrier de généralisation et les conditions d'évaluation des modèles testés localement » (2009).

L'article 21 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a étendu les missions du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et à accru le nombre de bénéficiaires potentiels en élargissant la tranche d'âge de son public cible. Il prévoit que le FEJ a désormais pour

objet de « favoriser la réussite scolaire des élèves et [d'] améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

Initialement doté d'un budget de 230 millions d'euros apportés par l'Etat (programme 163 et crédits du Plan de relance) et par des financeurs privés, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a été conçu pour encourager une approche novatrice des politiques de jeunesse reposant sur la démarche de l'expérimentation sociale. Trois étapes qu'il convient de préciser sous-tendent son action : l'expérimentation, l'évaluation et l'essaimage.

- La phase expérimentale consiste en la mise en œuvre d'une innovation à petite échelle et pendant une durée limitée définie en amont du démarrage des actions.
- La seconde étape constitutive de la démarche initiée par le FEJ réside dans l'évaluation rigoureuse et systématique des actions développées. Elle doit permettre de mesurer précisément les effets d'une intervention sur ses bénéficiaires et de se prononcer, en fonction des résultats obtenus, sur les suites à donner au projet.
- La troisième étape dite d'essaimage concerne uniquement les actions révélées efficaces et pertinentes par l'évaluation. Elle consiste dans le déploiement de ces projets prometteurs à une échelle territoriale plus importante que celle initialement prévue.

Ces trois étapes au fondement du fonctionnement du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse sont celles de la démarche expérimentale qui consiste « à tester une innovation sociale à petite échelle et pendant une durée limitée, afin d'en mesurer les avantages et les inconvénients, de l'améliorer avant de la généraliser ou d'y renoncer si elle ne s'avère pas pertinente » (Angotti, Brezault, Olm, 2009, p.28). La justification première du recours à cette démarche réside dans la possibilité de maîtriser les incertitudes et les risques inhérents à la mise en œuvre d'un dispositif ou d'une politique publique nouvelle. A ce titre, la démarche expérimentale présente l'avantage non négligeable, en période de restriction budgétaire, de rationaliser les dépenses publiques « en ne s'aventurant pas dans la pérennisation de projets qui n'auraient pas fait leurs preuves au préalable » (Hbila, 2015, p. 75).

Enfin, à travers un travail de capitalisation des résultats produits par les évaluations, le FEJ a également pour ambition de constituer une ressource pour la connaissance des politiques de jeunesse et leur transformation. A cet égard, les enseignements du FEJ ont pu, dans certains cas, contribuer à la définition des grandes orientations des politiques publiques et alimenter la conception de réformes importantes. Ainsi, le rapport d'activité du FEJ pour l'année 2013 note que « la démarche de capitalisation a trouvé un cadre particulièrement propice au sein des travaux préparatoires au Comité Interministériel pour la Jeunesse » (2014, p.11). Il précise que les « résultats des évaluations ont constitué le socle de la réflexion pour l'élaboration de nouvelles mesures en faveur de la jeunesse (2014, p.11). A titre d'exemple, les enseignements tirés du Revenu Contractualisé d'Autonomie lancé de façon expérimentale par le FEJ entre 2011 et 2013 ont permis de nourrir, à partir de données empiriques, les réflexions du gouvernement actuel sur la création d'un dispositif similaire : la Garantie Jeunes.

- **MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF : LE MODE DE L'APPEL A PROJET ET L'EVALUATION SYSTEMATIQUE ET RIGOUREUSE DES EXPERIMENTATIONS AU FONDEMENT DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF**

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse fonctionne sur le mode de l'appel à projet dont les thématiques, définies au niveau national, s'inscrivent dans les priorités mises à l'agenda par le Livre Vert et par la suite, par le Plan Priorité Jeunesse. Le rapport d'activité du FEJ pour l'année 2014 mentionne à ce titre qu' « en conformité avec la nouvelle programmation actée par le Conseil de gestion du FEJ en juin 2013, le FEJ a lancé 5 appels à projets en 2014, dans le cadre de la mise en œuvre du plan en faveur de la jeunesse décidé par le Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 » (2015, p.7). La réussite scolaire, la mobilité internationale, l'accès à l'autonomie, la santé, l'engagement et la citoyenneté, le logement, la lutte contre les discriminations constituent donc de manière non exhaustive un certain nombre de champs investis par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes de formation et les universités demeurent les principaux acteurs ayant soumis leur candidature dans le cadre des appels à projets.

Toutefois le FEJ précise que « tout organisme public ou privé habilité à recevoir une subvention d'Etat peut répondre aux appels à projets ».

La sélection des projets s'effectue par un jury constitué par la Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (MAFEJ) composé d'experts, d'acteurs de terrain et de scientifiques. Leur analyse repose sur onze items de notation définis par le FEJ permettant d'étudier la pertinence du projet, la viabilité de la méthodologie envisagée ainsi que la qualité du protocole d'évaluation.

A travers le mode de l'appel à projet, le FEJ développe une nouvelle modalité d'articulation du niveau national et du niveau local. Le premier définit les « chantiers prioritaires » à travers les thématiques investies par les différentes vagues d'appels à projets et s'appuie sur la capacité d'innovation des acteurs locaux pour la conception et la mise en œuvre de réponses singulières, adaptées aux besoins du territoire dont l'évaluation permettra d'envisager les conditions de généralisation.

Tout comme le mode de l'appel à projet, l'évaluation rigoureuse et systématique des expérimentations constitue l'une des marques de fabrique du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. Pour favoriser la réussite de cette étape, garante de la scientificité des résultats et du succès de la démarche expérimentale, le FEJ prévoit, pour chaque projet, le rapprochement entre un porteur de projet et un professionnel de l'évaluation. Les modalités de collaboration entre ces deux entités coresponsables de l'expérimentation ont pu prendre deux formes distinctes selon les exigences des cahiers des charges.

Dans certains cas, le porteur de projet devait se rapprocher d'un évaluateur externe (centre de recherche, équipe universitaire, cabinet privé) dès la constitution du dossier de candidature et la collaboration active de ce binôme devait être effective en amont du démarrage des actions. On parle d'évaluateur embarqué pour désigner cette modalité de collaboration entre porteurs et évaluateurs.

Plus rarement, l'évaluateur pouvait être sélectionné directement par le FEJ via une procédure d'appel à projets pour effectuer une évaluation commune à un ensemble de projets partageant des objectifs et des modalités d'actions.

Concernant les méthodes d'évaluations utilisées, le FEJ via notamment son conseil scientifique a vivement encouragé le recours à la méthode de l'évaluation aléatoire contrôlée. Elle consiste en la comparaison d'un groupe test ayant bénéficié du dispositif expérimenté et d'un groupe témoin dont la population ne doit se distinguer de celle du premier uniquement par le fait d'en avoir été exclue. La comparaison de l'évolution de ces deux groupes permet, à certaines conditions de mesurer précisément l'effet propre d'une intervention sur ses bénéficiaires dans la mesure où les différences observées entre ces deux échantillons ne pourront être attribuées qu'au dispositif expérimenté. Plus rarement, des méthodes qualitatives ont également été utilisées.

Au-delà de la mobilisation des porteurs de projets et des évaluateurs qui demeurent sûrement les acteurs les plus visibles du FEJ, le fonctionnement du dispositif repose également sur des instances et des acteurs institutionnels divers :

- Le conseil de Gestion rassemble des représentants de l'Etat et des financeurs du Fonds. Il constitue l'organe de délibération et d'administration du Fonds.
- La Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, placée sous l'autorité du Directeur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative assure l'ensemble du fonctionnement du Fonds.
- Le Conseil scientifique regroupe un certain nombre de chercheurs et propose des sujets ou des thématiques d'expérimentation. Il fixe également les grandes orientations du Fonds en matière d'évaluation
- La DRJSCS assure quand à elle la coordination et l'animation territoriale du dispositif.

1.2 LES PROJETS BRETONS SOUTENUS PAR LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE

L'année 2014 a constitué une période charnière pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse qui voit s'achever les projets initiés dans le cadre de la première vague d'expérimentation (2009-2013) au moment où de nouveaux projets, issus de la seconde vague d'expérimentation (2014-2017), vont être développés.

- **LES PROJETS BRETONS ISSUS DE LA PREMIERE VAGUE D'EXPERIMENTATION**

Entre 2009 et 2013, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a soutenu, dans le cadre d'une première vague d'appels à projets 40 expérimentations dans les quatre départements bretons. Ces projets ont principalement été portés par des associations, des Missions Locales, des établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ils ont concerné des thématiques variées comme le Revenu Contractualisé d'Autonomie, le permis de conduire, l'orientation, la santé, l'insertion professionnelle et le décrochage scolaire.

Pour tous ces projets, le FEJ exigeait des évaluateurs la remise d'un rapport final à l'issue de la phase expérimentale. Ces documents de présentation des résultats des projets ont permis à la MAFEJ de constituer une base de données regroupant les principaux enseignements des expérimentations.

- **LES PROJETS BRETONS ISSUS DE LA SECONDE VAGUE D'EXPERIMENTATION**

En 2014, sept nouveaux projets bretons sont retenus par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre d'une seconde vague d'expérimentation. Ces projets ayant davantage pour moi, constituer un objet de travail pendant mon stage à la DRJSCS, feront l'objet ici d'une présentation plus détaillée que les premiers. Ces sept nouveaux lauréats bretons ont été sélectionnés dans le cadre de trois appels à projets différents.

Le premier, intitulé Education populaire pour et par les jeunes : pratiques numériques, lieux innovants, médias de jeunes, lancé au mois de mars 2014, avait pour objectif de « favoriser le développement d'actions d'éducation populaire tournées vers l'émancipation et vers l'action citoyenne des jeunes, par des pratiques numériques, la constitution de lieux ou de médias jeunes innovants » (appel à projets Education populaire pour et par les jeunes, 2014, p.3). Pour cet appel à projet dont le budget total est de trois millions d'euros, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a retenu, au niveau national 52 projets. Parmi ces derniers, on dénombre trois lauréats bretons : la MJC du plateau à Saint-Brieuc, le centre social éveil à Caden et la Mission Locale du Pays de Vannes. Pour cet appel à

projet l'association nationale des Petits Débrouillards a également été sélectionnée par le FEJ pour la mise en œuvre d'un projet d'envergure inter-régional dont certaines déclinaisons ont été prévues en région Bretagne.

Le second, intitulé Mobilité et Accompagnement vers l'emploi des jeunes, lancé au mois de mai 2014, visait à « favoriser la mobilité des jeunes sur le territoire national dans la perspective d'un meilleur accès à la formation et à l'emploi » (appel à projets mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes, 2014, p.2). L'attribution d'une subvention totale de deux millions d'euros a été allouée à cet appel à projet. Elle a été répartie entre les seize lauréats parmi lesquels on dénombre deux porteurs de projets bretons : l'établissement d'insertion pour la Formation Don Bosco à Brest et l'association les Compagnons Bâisseurs.

Enfin, le troisième appel à projet intitulé développement des organisations de jeunes dirigées par les jeunes vise à « appuyer la création et le regroupement d'organisations de jeunes dirigées par des jeunes et leur reconnaissance dans le débat public, à favoriser la mobilisation de davantage de jeunes, développer les stratégies et outils pédagogiques d'accompagnement de la mobilisation des jeunes dans des organisations de jeunes, et à encourager les jeunes à prendre des responsabilités dans les instances dirigeantes » (appel à projets développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes, 2014, p. 3). Pour cet appel à projets 17 expérimentations ont été retenues par le FEJ parmi lesquelles plusieurs à dimension multi-région prévoient des déclinaisons bretonnes. Parmi les associations retenues à ce titre on compte notamment le Mouvement Rural pour la Jeunesse Chrétienne.

- **DES DIFFERENCES NOTABLES ENTRE PREMIERE ET DEUXIEME VAGUES D'EXPERIMENTATION**

Entre la première vague d'expérimentation (2009/2013) financée par le FEJ et la seconde (2014/2017) on observe un certain nombre d'évolutions. A cet égard notons que le budget global alloué au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a fait l'objet d'une importante révision à la baisse entre ces deux périodes.

Si le montant des subventions allouées aux projets bretons pour chacune de ces deux générations d'appels à projet ne constitue pas une donnée disponible, la comparaison des budgets octroyés à l'échelle nationale à chacune de ces deux générations d'appels à projets semblent particulièrement révélatrice de cette évolution. En effet, pour la première période (2009-2013) le Fonds d'Expérimentation disposait d'un montant de 230 millions d'euros pour le financement des projets retenus parmi lesquels 170 millions de subventions de l'Etat (crédits de la jeunesse et du Plan de relance) et 55 millions provenant de partenaires privés (50 millions de la Fondation Total, 3 millions de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie – UIMM et 2 millions provenant d'entreprises ultra-marines). Ce même budget pour la période 2014-2017 a diminué de 200,6 millions d'euros puisqu'il n'est plus que de 29,4 millions d'euros pour ces trois années. Ce montant correspond au cumul des subventions de l'Etat issus de crédits non consommés des précédentes lois de financement (12,4 millions d'euros) et des financements provenant du renouvellement de la convention avec la fondation Total (17 millions). Alors que le budget 2014 de la mission MSJEPVA a fait l'objet d'une augmentation de 14% par rapport à celui de l'année 2013, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse n'en a pas profité semble ne plus constituer un dispositif phare de la politique jeunesse du gouvernement.

Parallèlement le nombre de projets financés par le dispositif a également diminué de manière considérable entre ces deux périodes. Alors que la première vague d'appel à projets a permis le soutien de plus de 600 expérimentations sur le territoire national, la seconde prévoit seulement la sélection de 100 projets.

Notons enfin que les disparités entre première et deuxième vague d'appels à projet semblent également concerner les modalités d'évaluation des expérimentations. Alors que pour la première génération de projets, l'évaluation embarquée constituait la modalité d'évaluation la plus fréquente, elle semble désormais ne plus être d'actualité. Les cinq appels à projets lancés en 2014 mentionnaient que l'évaluation serait commune à plusieurs projets et que l'évaluateur ferait l'objet d'une sélection au niveau national dans le cadre de procédure d'appel d'offre. Le temps où la formation du binôme porteur de projet/évaluateur en amont du démarrage des actions contribuait à fonder la singularité du FEJ semble bien révolu. Pour la nouvelle génération de projet FEJ, les cahiers des charges prévoient l'écoulement de plusieurs mois entre le lancement de l'expérimentation et la sélection de

l'évaluateur. Plus étonnant, certains cahiers des charges précisent que parmi les projets soutenus, seuls certains, sélectionnés par l'évaluateur feront l'objet d'une évaluation. Le FEJ semble avec cette nouvelle génération de projet s'éloigner à certains égards de ce qui comme l'évaluation rigoureuse et systématique de tous les projets constituait l'une de ses marques de fabrique.

1.3 LA MOBILISATION DES DRJSCS DANS L'ANIMATION ET LE SUIVI TERRITORIAL DES EXPERIMENTATIONS DU FEJ

- **LA NOMINATION DES DRJSCS COMME ADMINISTRATION REFERENTE EN MATIERE D'EXPERIMENTATIONS POUR LA JEUNESSE**

Le 16 février 2010, par lettre aux préfets de région, le Directeur de la Jeunesse désigne les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale comme administration référente en matière d'expérimentation pour la jeunesse et sollicite au sein de chaque DRJSCS la nomination d'un coordinateur chargé de l'animation et du suivi territorial des expérimentations. Il est précisé, au sein du même document, les différents rôles que recouvrent cette fonction de coordination. Ils peuvent, semble-il, être catégorisés de la façon suivante :

- Une mission de communication et de pédagogie pour faire connaître le dispositif, faciliter la compréhension de ses modalités de fonctionnement par les acteurs locaux et relayer son actualité au niveau régional. A ce titre, la lettre du 16 février 2010 précise que le rôle du coordinateur régional consistera à : « assurer la diffusion des appels à projets auprès des porteurs de projets potentiels », « susciter les candidatures », « expliquer la démarche expérimentale », « diffuser les informations autour des expérimentations retenues ».
- Une mission de coordination, de médiation et d'animation de réseau partenarial. Il est précisé à cet égard que les coordinateurs des expérimentations devront : « favoriser les rapprochements entre projets similaires afin d'éviter les doublons et

l'émiettement des initiatives sur un même territoire » et « organiser, au moins une fois par an une réunion d'animation régionale des expérimentations ».

- Une mission d'expertise à mener conjointement avec les autres services déconcentrés de l'Etat qui paraissent incontournables au vu de leur connaissance des acteurs locaux, du territoire et des dispositifs de l'Etat en région. Ils devront à ce titre « vérifier la viabilité des projets déposés : capacité des porteurs de projets à mener de manière concrète, opérationnelle et dans la durée les expérimentations proposées, ancrage territorial des projets présentés notamment la réalité des partenariats établis par le porteur, viabilité budgétaire des porteurs ». Ils devront également « vérifier, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat, la complémentarité entre les expérimentations et les dispositifs de l'Etat en région ».
- Une mission de représentation de l'Etat. Il est précisé à cet égard que les DRJSCS veilleront à « coordonner la présence de l'Etat dans le comité de pilotage de chaque expérimentation, en s'assurant du suivi par un référent Etat ». Pour chacun des projets retenus, un référent Etat devait être nommé parmi le service de l'Etat jugé le plus compétent dans la thématique de l'expérimentation développée. La désignation de référent Etat, en complémentarité de celle d'un coordinateur des expérimentations FEJ issu des DRJSCS devait permettre d'avoir une connaissance au plus près du terrain des expérimentations et de leur développement.

Toutes ces missions qui concourent à garantir la cohérence du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse en région n'ont au départ semble t-il pas été facilité par l'inclusion tardive de la DRJSCS dans la boucle du FEJ. Alors que les premiers appels à projets ont été lancés dès l'année 2009, les DRJSCS n'ont été nommées administration référente des expérimentations qu'au mois de février 2010. Ce problème de calendrier a pour certains coordinateurs constitué une difficulté supplémentaire puisqu'il ne leur a pas permis de se faire identifier, dès le départ, comme interlocuteur privilégié du FEJ en région par les acteurs de terrain et à contribuer compromettre une partie de la mission qui leur a été confiée.

- **LES ACTIONS REALISEES PAR LA DRJSCS BRETAGNE**

Malgré cette première difficulté, la DRJSCS Bretagne a pu développer un certain nombre d'actions en tant qu'administration référente en matière d'expérimentations pour la jeunesse. Dans le cadre de la première génération d'appels à projets, elle a pu organiser des rencontres individuelles avec chacun des porteurs, puis dans un second temps, initier deux réunions d'animation régionales des expérimentations. Ces journées avaient pour objet de favoriser la mise en réseau des acteurs et ont permis l'émergence de réflexions collectives sur les difficultés rencontrées. Au titre de sa mission de coordination, la DRJSCS a également pu réunir les référents Etat afin d'assurer la cohérence de leurs actions en région. Enfin, la DRJSCS, interlocuteur privilégié du dispositif en Bretagne a également joué un rôle d'interface entre la MAFEJ et les expérimentateurs du territoire.

Pour la seconde vague d'appels à projets, la DRJSCS Bretagne, a souhaité réaffirmer son engagement dans son rôle de coordination du FEJ, ce qu'illustre entre autre le recrutement d'un stagiaire sur cette thématique. Si la nécessité de répondre à une commande ministérielle et la volonté de consolider les actions développées dans le cadre de la première vague d'expérimentations semblent pouvoir expliquer la mobilisation de l'institution sur ce dossier, d'autres facteurs le peuvent également. La création ou le renforcement de partenariats entre la DRJSCS et les acteurs locaux de la politique de jeunesse que lui permet sa position d'animateur régional du dispositif en est un exemple.

Aussi dans le cadre de la deuxième génération de projets, la DRJSCS Bretagne a souhaité, à nouveau, s'engager pleinement pour mener à bien les actions qui lui incombent au titre de sa fonction de coordination régionale du dispositif.

En tant que stagiaire à la DRJSCS, j'ai eu l'opportunité de participer, sous la responsabilité du coordinateur, à la réflexion et à l'élaboration de certaines d'entre elles.

La première de ces actions a été d'organiser des rencontres individuelles avec les 7 porteurs de projets retenus dans le cadre de cette deuxième vague d'expérimentations. Elles ont permis d'établir un premier contact avec les structures soutenues par le FEJ, de positionner la DRJSCS comme acteur du dispositif en région, de prendre connaissance des projets développés et de définir les modalités d'accompagnement de la DRJSCS. A ce titre,

ont été sondé leur motivation à participer à une rencontre régionale des expérimentateurs bretons et leur intérêt pour que la DRJSCS contribue à donner davantage de visibilité à leur projet via la création d'un espace numérique dédié aux expérimentations sociales. Ces propositions ont été accueillies très favorablement par les porteurs de projets rencontrés et les différentes actions nécessaires à leur réalisation ont constitué, pour moi, des axes de travail.

La seconde de ces actions a donc été la création d'un outil de communication dédié aux expérimentations sociales, hébergé sur le site internet de la DRJSCS (<http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique139>). Cet espace numérique a été conçu pour répondre à trois objectifs principaux :

- Présenter ce qu'est la démarche expérimentale afin de faciliter la compréhension du lecteur sur son intérêt et les enjeux qu'elle recouvre. A ce titre l'espace numérique dédié propose une fiche synthétique et des ressources complémentaires issues des travaux de la recherche.
- Relayer les informations relatives au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et à d'autres dispositifs d'appels à projets comme la France s'engage et le programme d'investissement d'avenir en présentant un « mode d'emploi » pour chacun d'entre eux. Ce document a été conçu comme un outil facilitateur permettant aux porteurs de projets potentiels d'accéder à un premier niveau d'information synthétique sur la démarche à entreprendre pour déposer une candidature.
- Valoriser les projets lauréats en région à travers :
 - o Une fiche de présentation de chacun des projets soutenus accompagnée d'un support vidéo leur permettant ainsi d'accéder à davantage de visibilité.
 - o Un annuaire des porteurs de projets depuis 2009 comprenant leur champ d'intervention et leurs coordonnées.
 - o Les fiches synthétiques produites par l'agence du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse qui présentent les principaux enseignements des projets classés par thématique.

Ce projet de création d'espace dédié aux expérimentations sociales nous a amenés à élaborer un document écrit présentant ses objectifs et son contenu afin de le soumettre au

directeur de l'institution. Toutes les propositions ont été acceptées et nous avons pu, après validation, engager un travail de collaboration avec les porteurs de projets. Sur la base des informations transmises lors de nos rencontres individuelles, nous avons pu élaborer une fiche de présentation de chaque projet. Ces documents ont été soumis de manière systématique aux structures concernées avant leur publication sur le site internet de la DRJSCS et ont parfois fait l'objet de plusieurs allers-retours avant leur validation par les acteurs. Ce projet nous a également amené à travailler en lien avec le chargé de communication de l'institution notamment pour les aspects techniques que nécessitent la création d'un espace numérique et pour la production de vidéos de présentation des projets Bretons.

Les porteurs de projets ayant, à l'unanimité, manifesté leur intérêt pour rencontrer les autres structures soutenues par le FEJ, nous avons souhaité organiser une réunion régionale des expérimentations. Cette journée a pu se dérouler le mercredi 25 juin à la DRJSCS Bretagne et a permis la mise en réseau d'acteurs travaillant sur les mêmes thématiques et l'émergence de réflexions collectives notamment sur les conditions de réussite de la démarche expérimentale.

Enfin, une dernière action interne à la DRJSCS a pu être développée. Elle consistait dans l'organisation d'un temps de travail collectif à destination des membres du pôle JEPVA-EC sur la démarche expérimentale dans le domaine des politiques de jeunesse. A ce titre, il nous a été demandé par la responsable de service d'élaborer un document sur cette thématique et de le restituer en réunion de service.

Ces différentes actions réalisées par la DRJSCS Bretagne en tant que coordinateur des expérimentations jeunesse en région ont donc permis d'engager un travail de capitalisation des résultats des expérimentations menées dans les territoires, de mettre en lien et d'animer le réseau des porteurs de projets deuxième génération.

Toutefois, si la DRJSCS s'est largement mobilisée en faveur du dispositif, les importantes mutations (diminution considérable du budget et du nombre de projets soutenus) dont il fait actuellement l'objet interrogent avec acuité les intentions du gouvernement à son égard.

Alors que le FEJ était présenté en 2009 comme un dispositif phare de la politique jeunesse capable de contribuer au renouvellement de l'action publique, comment interpréter, quelques années après sa création, ce changement d'orientation qualifié par certains d'abandon du dispositif ?

2. LA REORIENTATION DU FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE VERS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS : LA FRANCE S'ENGAGE ET LE PROGRAMME « ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ».

2.1 UN BILAN MITIGE POUR LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE...

- **AU NIVEAU LOCAL**

Les six années qui se sont écoulées depuis la création du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et l'arrivée à échéance des projets bretons retenus dans le cadre de la première vague d'expérimentation nous permettent aujourd'hui de disposer du recul nécessaire pour dresser un premier bilan du dispositif. De surcroît, en tant qu'administration référente des expérimentations en région, la DRJSCS Bretagne a pu recueillir, par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé aux porteurs de projets, leur analyse *ex-post* sur les apports et les limites du dispositif. Le taux de retour élevé et la qualité de réponse des acteurs sollicités ont fait de ce questionnaire un matériau exploitable pour esquisser les premiers éléments de bilan du FEJ à l'échelle du territoire.

L'analyse de ces documents révèle que les projets mis en œuvre grâce au financement du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse ont permis aux structures porteuses d'impulser de nouvelles dynamiques, de développer une culture du travail partenarial et de contribuer à faire évoluer certaines pratiques professionnelles. A titre d'exemple, à la question « quels ont été, selon vous, les points positifs de la mise en œuvre de votre projet ? », certains porteurs ont répondu :

- « développement de partenariats, d'alliances professionnelles très fortes »
- « changements de posture professionnelle chez les enseignants »

- « décloisonnement des services avec des actions transversales impliquant plusieurs services »
- « renforcement de la coordination et du travail collaboratif entre les professionnels de l'insertion ».

Ces retombées positives, difficilement quantifiables, n'apparaissent que rarement relayées par la littérature scientifique et institutionnelle qui semble davantage préoccupée par les questions de transférabilité et de généralisation des innovations développées. Pourtant, ces évolutions internes aux structures représenteraient, pour les porteurs, la principale valeur ajoutée de la mise en œuvre d'un projet à caractère expérimental.

Toutefois, malgré l'identification de retombées positives importantes pour les structures et les bénéficiaires du projet, peu d'actions ont été pérennisées. La difficulté de trouver des appuis institutionnels pour obtenir des moyens permettant de prolonger le travail au-delà de la période d'expérimentation, semble faire l'objet d'un constat partagé par nombre de porteurs. L'abandon contraint du dispositif, faute de financement, à la fin de la contribution du FEJ, apparaît être à l'origine d'un sentiment de frustration pour nombre d'acteurs.

Les quelques projets qui semblent faire exception en la matière ont généralement été portés par des structures de taille importante, disposant de moyens financiers conséquents. Parmi elles, nombreuses sont celles qui déclarent avoir pensé « l'après projet » bien en amont de l'arrêt des financements du FEJ et rechercher, pendant la phase expérimentale, de nouveaux soutiens financiers garants de la pérennisation des actions. Notons toutefois que l'inadéquation de temporalité entre l'action de terrain et l'action politique rend souvent cette anticipation quelque peu délicate (Aldeghi, Jauneau, Muller, 2012). A ce titre les porteurs de projets qui souhaitent maintenir leurs actions au-delà de la période de contribution du dispositif doivent rechercher bien avant la fin de l'expérimentation de nouveaux financeurs. Or, les résultats de l'évaluation qui, en apportant la preuve de l'utilité et de la pertinence du projet sont censés constituer un argument de taille pour convaincre d'éventuels financeurs, ne sont disponibles que quelques temps après la fin de l'expérimentation. La mesure de l'impact d'un dispositif s'inscrit en effet dans une temporalité relativement longue puisque certains des effets d'une intervention peuvent apparaître tardivement. Ainsi donc, ce décalage entre le temps de l'expérimentation et le

temps politique semble constituer une difficulté majeure aux porteurs de projets dans leur effort d'anticipation de l'arrêt des contributions du FEJ.

Si l'on distingue dans un premier temps les projets pérennisés de ceux qui ont fait l'objet d'un abandon contraint, il apparaît, en y regardant de plus près, que cette catégorisation binaire ne parvienne à refléter la globalité et la complexité de la réalité. A cet égard, il semble que les structures contraintes d'abandonner leur projet à l'issue de la phase expérimentale, réussissent malgré tout, à remobiliser dans leurs activités certains des apports du projet. A titre d'exemple, certains porteurs révèlent que la thématique du projet a ensuite davantage été prise en compte dans la politique de l'établissement. Ils soulignent également que les compétences acquises par les professionnels grâce à l'expérimentation notamment en ingénierie et en évaluation de projets sont réinvesties dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Notons en outre que les dynamiques impulsées pendant la phase expérimentale, en matière de travail partenarial notamment, ne s'essouffent pas mécaniquement avec l'arrêt du projet. A titre d'exemple, à la question « aujourd'hui, que reste-t-il de cette expérience ? » des porteurs ont répondu :

- « des liens avec les entreprises »
- « des acquis en terme de contenu de formation »
- « des méthodologies d'accompagnement des étudiants »
- « des relations professionnelles facilitées »
- « un renforcement du tissu partenarial sur la thématique de la mobilité »

Finalement, le bilan de la première génération de projets bretons soutenus par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse apparaît plutôt mitigé. Alors que nombre d'évaluations ont révélé l'intérêt des projets, rares sont ceux qui ont pu perdurer au-delà de la phase expérimentale, ce qui a parfois généré un sentiment d'incompréhension et de frustration chez les porteurs.

Dans ce contexte, la capitalisation des enseignements de ces projets apparaît comme un enjeu majeur. Source d'informations précieuses sur un vaste échantillon de problématiques jeunesse (insertion professionnelle, réussite scolaire, orientation, santé, engagement, permis de conduire...), ces évaluations pourront alimenter les réflexions des acteurs locaux sur ces thématiques. La DRJSCS a aujourd'hui un rôle à joué dans la capitalisation de ces

actions et a commencé à investir cette mission. Elle a, pour se faire, réunie à plusieurs reprises les porteurs de projets de la région et contribue, via l'espace numérique dédié, à donner de la visibilité aux actions menées dans les territoires et à mettre en débat les résultats des expérimentations.

- **AU NIVEAU NATIONAL**

Si la démarche expérimentale entend pouvoir impulser de nouvelles dynamiques au niveau local, elle est également mobilisée dans une perspective d'évolution et de transformation des politiques publiques. A ce titre, la capitalisation des enseignements des expérimentations doit pouvoir constituer une base de données précieuse, susceptible d'orienter les choix des décideurs publics. Toutefois, la conversion de dispositifs expérimentaux en outils de connaissance et d'aide à la transformation de l'action publique implique la conjonction de plusieurs conditions qui n'ont, dans le contexte français, pas toujours été réunies.

La diffusion des résultats, au-delà de la sphère réduite des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet, constitue l'une des conditions indispensables à la réussite de cette démarche. A ce titre, l'exploitation des rapports d'évaluation des projets, leur capitalisation, leur diffusion et leur mise en débat demeurent des éléments garants de la conversion des expérimentations en outils d'aide à la décision.

Aussi, dans cette perspective, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse a rendu accessible via le site internet dédié au dispositif, les rapports finaux d'évaluation de chacune des expérimentations soutenues. Par ailleurs, au-delà de la simple diffusion de documents, le FEJ a engagé un réel travail de capitalisation des expérimentations à travers la production et la publication de notes synthétiques présentant les enseignements des projets classés par thématique.

Toutefois, malgré cet effort de diffusion et de production de données, il semblerait que la portée des résultats des innovations n'ait pas bénéficié des retombées initialement escomptées. En effet, les expérimentations ayant eu une influence directe sur la création ou la réorientation d'une politique publique, à l'instar de celle sur le Revenu Contractualisé

d'Autonomie, dont les conclusions ont contribué à définir le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Garantie Jeunes, semblent constituer des exceptions.

A ce titre, Aldeghi, Jauneau, Muller (2012) affirment : « Jusqu'à présent, les expérimentations lancées par le FEJ n'ont pas débouché sur des politiques nationales en faveur de la jeunesse, le contexte budgétaire s'étant révélé peu favorable ».

D'autres chercheurs (Le Bars, Prigent, Rickey, 2014) attribuent plutôt cette difficulté du FEJ à transformer l'action publique à la faible appropriation des résultats par les décideurs. Ils écrivent à cet égard : « Malheureusement, l'appropriation de ces résultats par les acteurs, elle, est plus mitigée. D'un côté, nous constatons peu d'évènements de partage des résultats. De l'autre, les modes de diffusion n'ont pas été adaptés aux besoins des différents acteurs : décideurs publiques, chercheurs et professionnels de l'action sociale ».

Ainsi, si le contexte de crise économique actuel s'est avéré peu propice à la généralisation de dispositifs, les difficultés d'appropriation des résultats des évaluations par les décideurs publics semblent également expliquer cette incapacité du FEJ à transformer les politiques de jeunesse.

Ayant insuffisamment investi la question de l'intégration des enseignements des expérimentations dans les processus de décision, le FEJ semble ne pas être parvenu à dépasser l'écueil d'une « juxtaposition d'initiatives isolées et mal coordonnées ».

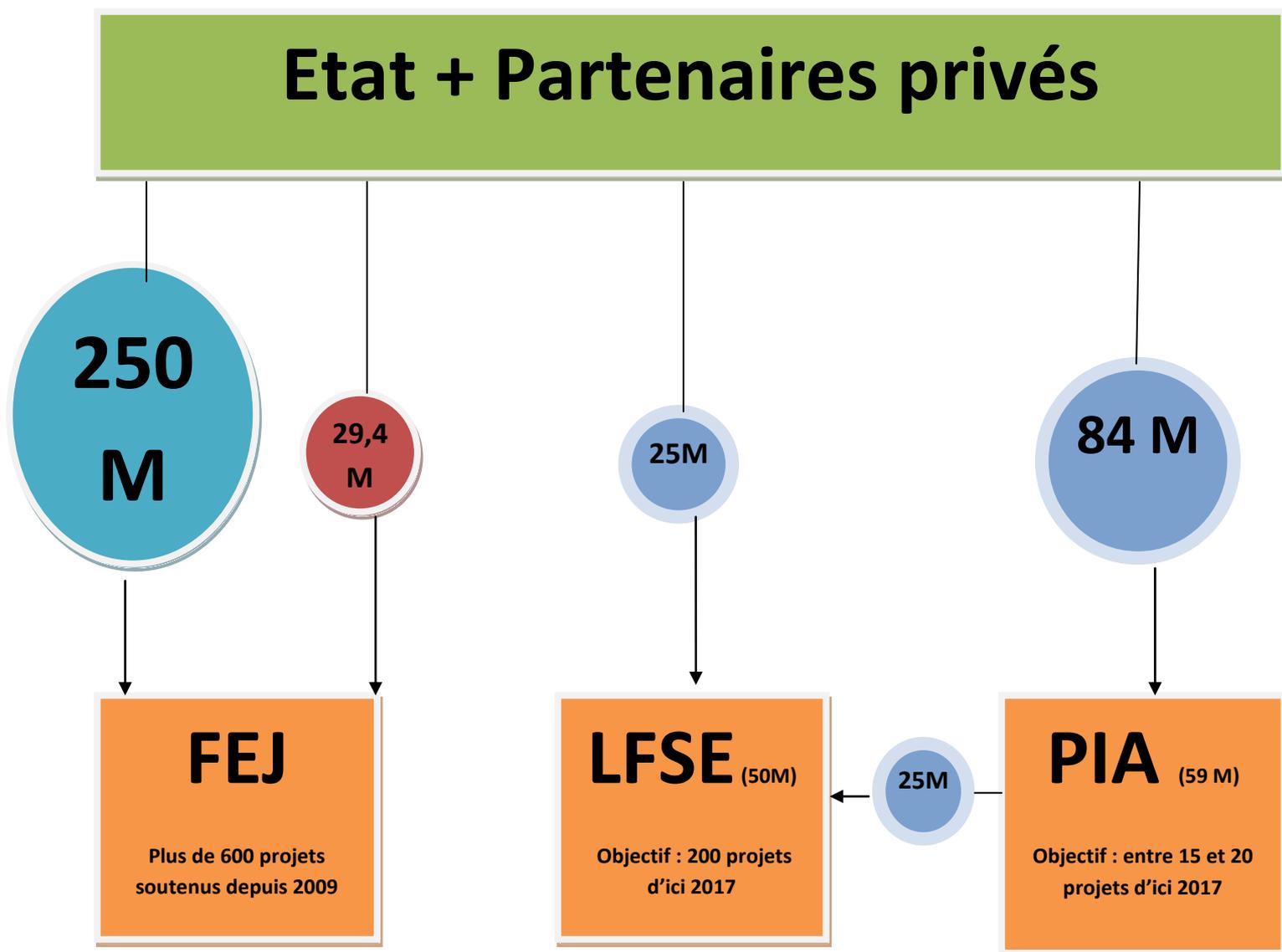
Finalement, malgré l'importance des moyens alloués au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et le nombre de projets soutenus, il semblerait que le bilan du dispositif, six années après sa création, ne soit pas tout à fait à la hauteur de ses ambitions. Si les expérimentations ont permis l'impulsion de nouvelles dynamiques au niveau local, il n'en demeure pas moins que les espoirs de transformations des politiques de jeunesse, ciblé comme l'un des objectifs principaux du FEJ n'ont pas tenu leur promesse. Toutefois, l'ambition de départ était telle que certains exprimaient déjà en 2013 un grand scepticisme quand aux possibilités de réussite du projet. A ce titre, P. Loncle affirmait : « la transposition des expérimentations en orientation politique représente une telle gageure que les plus grands doutes sont permis quant à la possibilité de transformer ces essais en politiques pérennes» (Loncle, 2013, para 24).

2.2 ... PEUT-ETRE A L'ORIGINE DE SON « CHANGEMENT DE CAP » ET DE LA CREATION DE NOUVEAUX DISPOSITIFS : LA FRANCE S'ENGAGE ET LE PROGRAMME 411 « ACTIONS INNOVANTES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE »

- **VERS UN ABANDON PROGRESSIF DU FEJ AU PROFIT DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'APPELS À PROJETS...**

Bien que ce lien n'apparaisse jamais explicité dans aucun rapport officiel, l'hypothèse selon laquelle le bilan décevant du FEJ serait à l'origine de son « changement de cap » depuis 2013 peut, semble-t-il, être émise. Si le Conseil de gestion du FEJ a adopté en juin 2013 une nouvelle programmation d'appels à projets pour 2013-2015, explorant de nouveaux champs de politiques de jeunesse, le budget alloué au fonds a fait l'objet d'une importante révision à la baisse. De 250 millions d'euros pour la première vague d'appels à projets (2009-2013), il est passé à 29,4 millions pour la seconde (2013-2015). (cf schéma ci-dessous)

De plus, la création de nouveaux dispositifs d'appels à projets (La France s'engage et le programme 411 : Actions innovantes en faveur de la jeunesse issues du programme d'investissement d'avenir) semblent désormais occuper le devant de la scène et faire de l'ombre au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. En témoigne notamment l'attribution des budgets dont le FEJ se révèle être le grand perdant. Alors que le PIA dispose de 84 millions d'euros et que le budget accordé à la mise en œuvre de la démarche présidentielle s'élève à 50 millions d'euros, le FEJ, avec ces 29,4 millions d'euros semble avoir été relégué au rang des dispositifs non prioritaires. Au-delà de ces données chiffrées, d'autres éléments nous conduisent à parler d'abandon progressif du dispositif. En janvier 2015 nous avons participé à une rencontre nationale des coordinateurs régionaux du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse au Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Au vu de l'ordre du jour qui consacrait plus de temps aux deux nouveaux dispositifs qu'au FEJ, il nous a semblé que la MAFEJ était désormais davantage mobilisée pour la mise en œuvre de la France s'engage et du PIA.



Légende :



Budget pour la première vague d'appel à projets du FEJ



Budget pour la seconde vague d'appel à projets du FEJ

M : millions d'euros

- ... CONÇUS POUR PALLIER AUX ÉCUEILS DE LEUR PRÉDÉCESSEUR

La France s'engage, décrite comme une démarche inédite, portée directement par le président de la République a vocation à soutenir et à valoriser l'engagement, défini cette année comme la grande cause nationale. Soutenue par le gouvernement et par un certain nombre de personnalités de la société civile, La France s'engage souhaite faciliter le changement d'échelle d'actions socialement innovantes portées bénévolement par des individus, des associations et des fondations dont la valeur ajoutée a déjà été démontrée. Lancée en juin 2014, cette démarche repose sur un appel à projet permanent ayant l'ambition de sélectionner 200 projets d'ici la fin du mandat Hollande. Alors que le FEJ avait vocation à soutenir des projets socialement innovants dont le caractère incertain des effets produits justifiait une évaluation systématique, permettant d'identifier les actions les plus prometteuses, La France s'engage sélectionne quant à elle des projets ayant déjà fait leur preuve. Le changement d'échelle de projets à haute valeur ajoutée est à ce titre présenté comme l'ambition majeure de l'initiative présidentielle. L'hypothèse selon laquelle l'apparition du dispositif peut être mise en perspective avec le faible retentissement des projets FEJ semble légitimement pouvoir être posée. Son bilan relativement décevant (peu de projets généralisés, incapacité à transposer ses actions en politiques pérennes) n'a pas permis au FEJ de faire l'objet d'une attention médiatique particulière en dépit des moyens importants dont il a bénéficié. Aussi, dans ce contexte, on peut supposer que l'apparition de la démarche présidentielle réponde à un besoin de communication sur des projets qui « fonctionnent ».

Le Programme 411 : actions innovantes en faveur de la jeunesse issues du Programme d'Investissement d'Avenir crée par la loi de finances pour 2014 mérite également une attention particulière. Doté de 84 millions d'euros, ce programme, porté par la mission sport, jeunesse et vie associative s'inscrit dans le prolongement du plan priorité Jeunesse. Il a vocation à faire émerger et à accompagner le développement de projets en faveur de la jeunesse à travers le soutien d'un nombre restreint de projets portés par des structures solides auxquelles il est donné l'occasion de changer d'échelle. Ces derniers doivent permettre la « création de politiques de jeunesse intégrées afin de traiter les problématiques des jeunes de façon globale et cohérente à l'échelle du territoire » (Appel à

projets pour le programme d'investissement d'avenir « actions innovantes en faveur de la jeunesse », 2014). Trois sessions d'appels à projets dont la première a été lancée en février 2015 ont vocation à sélectionner entre 15 et 20 projets d'ici 2017.

L'émergence de ce dispositif dans le paysage institutionnel français semble également pouvoir être mis en perspective avec le bilan mitigé du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse. En ayant soutenu un nombre important de projets sur un large spectre de questions de jeunesse, le FEJ n'a pas remporté le pari qu'il s'était lancé en 2009 puisque le foisonnement d'initiatives financées n'a pu aboutir à la transformation des politiques de jeunesse. Aussi, le programme 411 semble avoir été conçu pour éviter cet écueil puisque, contrairement à son prédécesseur, il souhaite concentrer les moyens dont il dispose pour financer un nombre restreint de projet, capables d'obtenir des retombées significatives. A ce titre, l'appel à projet du programme explique qu'« un nombre limité de projets et de territoires de taille suffisante pour porter une ambition structurante sera retenu afin de concentrer les moyens du PIA et d'obtenir un impact aussi important que possible » (2014). Conscients des limites du FEJ, il semblerait que les concepteurs de ce nouveau dispositif manifestent la volonté de sortir d'une politique de saupoudrage pour aller vers une politique davantage ciblée. A cet égard, l'appel à projet affirme que le PIA souhaite « éviter l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives isolées et mal coordonnées », ce qui semble, en filigrane, viser le dispositif dont il est l'héritier (Appel à projets pour le programme d'investissement d'avenir « actions innovantes en faveur de la jeunesse », 2014).

2.3 RUPTURE ET CONTINUITÉ ENTRE DEUX GÉNÉRATIONS DE DISPOSITIFS À CARACTÈRE EXPERIMENTAL

Afin d'éviter les écueils du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, il apparaît que La France s'engage et le PIA marquent à certains égards, une rupture profonde avec les logiques que sous-tendaient les modalités de fonctionnement de leur prédécesseur.

A ce titre, la Jeunesse ne constitue plus, comme auparavant, le public cible des projets soutenus par la France s'engage. Alors que le FEJ avait été conçu pour répondre aux

difficultés auxquelles étaient confrontés les 16-25 ans, le soutien apporté par La France s'engage aux initiatives locales à vocation à « relever les défis nouveaux de notre société » sans que ne soit portée, semble-t-il, une attention particulière à la jeunesse. Elle apparaît désormais, comme un bénéficiaire potentiel des projets développés dans ce cadre, au même titre que d'autres publics.

A titre d'exemple le projet Log'Ins, lauréat de la session d'appel à projets de mars 2015, qui propose de développer la première entreprise adaptée pour favoriser la réinsertion professionnelle des personnes n'accorde pas une attention spécifique à la jeunesse.

D'autre part, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse encourageait le développement d'actions innovantes dont le caractère incertain des effets produits, justifiait une évaluation rigoureuse. Avec La France s'engage, cette ambition ne semble plus d'actualité puisque le dispositif prévoit la sélection de projets « qui ont déjà fait leur preuve » (Kanner, 2014). Ainsi, en ne soutenant plus que des projets dont la valeur ajoutée a préalablement pu être démontrée la France s'engage marque une scission profonde avec la démarche expérimentale portée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et constitutive de sa marque de fabrique.

Si certains de ces points de rupture ont été pensés pour éviter les écueils du FEJ, ils interrogent d'ors et déjà à d'autres égards. L'arrivée à maturité de ces dispositifs, donnera certainement lieu à de nouvelles difficultés dont certaines paraissent déjà prévisibles.

A ce titre, on peut craindre dès à présent, que la mise en œuvre de La France s'engage et du PIA développent des effets pervers en matière d'accroissement des inégalités territoriales dans le domaine des politiques de jeunesse. Pour éviter l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives sectorielles et mal coordonnées dont à pu souffrir le FEJ, le PIA prévoit une concentration des moyens financiers dont il dispose sur « un nombre restreint de projets de taille suffisante pour porter une ambition structurante ». Aussi, cette exigence du cahier des charges paraît limiter de manière considérable le nombre de porteurs de projets potentiels et favoriser les structures importantes capables de fédérer une pluralité d'acteurs. Or, les territoires ne bénéficient pas tous, à égalité, de la présence d'experts susceptibles de constituer une candidature ni de celle de réseaux d'acteurs de qualité (Loncle, 2013). Ainsi donc, on peut légitimement craindre que les 59 millions d'euros du

dispositif profiteront d'abord à des territoires déjà largement engagés dans la réflexion et la mise en œuvre d'une politique de jeunesse, ce qui contribuerait à amplifier encore davantage les inégalités.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs d'appels à projets interroge également l'engagement de l'Etat dans le soutien aux plus petites structures.

Si celles-ci pouvaient prétendre au financement du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse elles semblent désormais difficilement éligibles à ses successeurs. En effet, le PIA a vocation à soutenir entre quinze et vingt projets de taille importante et la France s'engage qui prévoit la sélection de deux-cent projets d'ici la fin du mandat Hollande semble d'avantage sensible aux candidatures de grosses structures. A ce titre, l'agence du service civique et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville comptent parmi les lauréats déjà sélectionnés. Si la politique de saupoudrage du FEJ n'a pas abouti à la transformation de l'action publique, elle a constitué pour nombre de structures une opportunité financière et a contribué à encourager le dynamisme du milieu associatif. La France s'engage et le PIA à travers un cahier des charges extrêmement exigeant pour l'un et la valorisation de structures nationales pour l'autre ne semblent pas avoir pris le relais du FEJ en matière de soutien aux initiatives locales.

- **UNE PERMANENCE DES ACTEURS**

Si des points de ruptures existent indéniablement entre le FEJ et ses héritiers, la permanence des acteurs sollicités pour faciliter la mise en œuvre et le fonctionnement des dispositifs contribue à maintenir une certaine stabilité.

A ce titre la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale s'est vu attribuer, par la circulaire du premier avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'initiative la France s'engage, la fonction d'animation territoriale du dispositif. Lui sont confiées à cet égard des missions similaires à celles qui lui avaient été assignées pour le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse : relayer l'initiative sur le territoire, rendre visible les projets au plan local via les sites internet des services, accompagner les projets non retenus en vue d'une prochaine candidature, apporter une expertise au cours de

l'instruction des candidatures, orienter les porteurs de projets vers le dispositif, assurer un suivi de proximité des projets lauréats.

A ce titre, la DRJSCS Bretagne a déjà pu engager le travail nécessaire à la réalisation de certaines de ces missions. En effet, l'espace numérique dédié aux expérimentations sociales comporte un onglet réservé à la promotion du dispositif et à la valorisation des projets lauréats bretons. Une fiche synthétique sur les modalités de fonctionnement de l'initiative présidentielle a ainsi pu être publiée. La superposition des trois dispositifs d'appels à projets et leur mode de fonctionnement relativement complexe nous ont amené à penser l'utilité de cet outil facilitateur à destination des porteurs de projets potentiels.

Par ailleurs, sollicité par la MAFEJ (qui conserve son rôle d'animation dans le cadre de l'initiative présidentielle), nous avons également contribué à l'instruction des candidatures locales pour la dernière session d'appel à projets. Cet exercice s'est avéré particulièrement délicat dans la mesure où ne nous connaissions pas les structures candidates. Par ailleurs, la grille d'instruction envoyée par la MAFEJ nous demandait de nous prononcer sur le caractère innovant, l'utilité sociale et la capacité de transférabilité des actions, ce qui nous a paru compliqué au vu du peu d'informations dont nous disposions sur les projets.

Les autres missions pour lesquelles la DRJSCS est mandatée dans le cadre de la France s'engage n'ont pour le moment pas pu être réalisées dans la mesure où le premier projet lauréat breton a été retenu au mois de juin dernier.

Toutefois, la DRJSCS Bretagne envisage, comme elle l'a fait avec les lauréats du FEJ, de solliciter une rencontre individuelle avec les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de l'initiative présidentielle afin de prendre connaissance des actions développées et de définir conjointement les modalités d'accompagnement de la DRJSCS.

Notons finalement que les écueils du FEJ n'ont pas tous pu être évités avec la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Là encore, les choses n'ont semble-t-il pas été faites dans l'ordre puisque le dispositif a été lancé de manière précipitée avec l'annonce des premiers lauréats en juin 2014 alors que la circulaire attribuant un rôle aux DRJSCS date du premier avril 2015.

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, les DRJSCS n'ont pas officiellement été nommées référentes du dispositif en région. Toutefois, au titre de ses missions d'animation et de coordination des politiques de jeunesse dans les territoires, la DRJSCS Bretagne, a souhaité jouer un rôle à l'égard de ce dispositif. Elle a à ce titre relayé les informations relatives au PIA sur son site internet. Par ailleurs, elle a également réalisé un travail d'accompagnement de la Chaire Jeunesse de l'EHESP qui a déposée sa candidature à la session d'appel à projets de mai 2015. Si le projet est retenu, la DRJSCS pourra poursuivre ce travail d'accompagnement et contribuera, via l'espace numérique dédié à valoriser les actions développées.

CONCLUSION

Longtemps accusée d'un important retard en matière d'expérimentation sociale, la France multiplie depuis les années 2000 les recours à cette démarche dans de nombreux domaines de l'action publique. La conjonction d'éléments contextuels comme l'évolution du cadre juridique permettant le recours aux expérimentations sociales et la difficulté des modes d'intervention plus classiques de l'Etat à favoriser le renouvellement des politiques publiques le tout dans un contexte de restriction budgétaire a semble t-il permis la création d'un terrain propice au développement de la démarche expérimentale en France. Foisonnant de projets expérimentaux, le domaine des politiques de jeunesse n'a pas échappé à cette dynamique. En effet les dispositifs d'appels à projets incitant largement le recours à la démarche expérimentale ont, à l'instar du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, fait l'objet d'un développement considérable. Toutefois, la rapidité avec laquelle la France tente de rattraper son « retard » n'a pas permis d'éviter certains écueils. A ce titre, le manque de capitalisation des expérimentations et la difficile appropriation de leurs enseignements par les décideurs publics ont caractérisé une première génération de projets limitant ainsi considérablement les retombées des expérimentations. Ainsi, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse conçu en 2009 pour contribuer à la transformation des politiques publiques semble pour toutes ces raisons, faire six années après sa création, l'objet de nombreuses désillusions. Récemment, la réorientation du FEJ vers de nouveaux dispositifs d'appels à projet semble avoir été pensée pour pallier aux limites des dispositifs antérieurs et témoigne d'une volonté politique de consolider cette nouvelle modalité de « production et de pilotage de l'action publique » (Hbila, 2015). A ce titre La France s'engage et le programme « actions innovantes en faveur de la jeunesse » ont fait leur apparition en 2014 dans le paysage institutionnel français.

Toutefois, leurs modalités de fonctionnement interrogent d'ors et déjà à de nombreux égards et laissent craindre la production d'un certain nombre d'effets pervers en matière d'amplification des inégalités territoriales notamment. Si ces appréhensions semblent être fondées sur des éléments objectifs, la vérification de

la validité de ces hypothèses ne pourra être faite qu'après l'arrivée à maturité de ces deux dispositifs.

Bibliographie

Articles de périodiques :

Aldeghi I., Jauneau P., Muller L., Bilan méthodologique des évaluations conduites par le CREDOC dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Cahier de recherche, décembre 2012, (consultable sur www.credoc.fr/pdf/Rech/C300.pdf).

Angotti M., Brezault M., Olm C., « Politiques locales de jeunesse et expérimentations sociales : vers une cohérence des politiques de jeunesse ? », Cahier de recherche, décembre 2009, (consultable sur www.credoc.fr/pdf/Rech/C266.pdf).

Bérard J., Valdenaire M., « L'expérimentation pour renouveler les politiques publiques ? », *La vie des idées.fr*, 25 juin 2013 (consultable sur www.laviedesidees.fr/L-experimentation-pour-renouveler.html).

Hbila C., « L'expérimentation : un levier pour faire évoluer les politiques locales de la jeunesse », *Agora Débats/Jeunesse*, n°69, 2015[1], p 73-86.

Loncle P., « Jeunes et politiques publiques ; des décalages croissants », *Agora Débats/Jeunesse*, n°64, 2013/2, p. 7-18.

Ouvrage :

Bérard J., Valdenaire M. (dir), *De l'éducation à l'insertion : dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, La Documentation française/INJEP, Paris, 2014

Textes législatifs :

Circulaire du 1^{er} avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'initiative présidentielle « La France s'engage »

Article 25 de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Article 21 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010.

Décret n° 2011-1603 du 21 novembre 2011 relatif au fonds d'appui aux expérimentations en faveur de la jeunesse

Rapports :

Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

Conseil scientifique du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, rapport pour la période mai 2009-décembre 2010.

Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, Rapport d'activité pour 2009-2011

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, rapport d'activité pour 2013

Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, rapport d'activité pour la période 2014

Appels à projets :

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, Appel à projets pour le Programme d'Investissement d'Avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » (programme 411), 2014

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Appel à projets éducation populaire pour et par les jeunes : pratiques numériques, lieux innovants et médias de jeunes, 2014

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Appel à projets mobilité et accompagnement vers l'emploi des jeunes, 2014

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Appel à projets développement des organisations de jeunes dirigées par des jeunes, 2014

Courrier :

Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative,
Nomination de coordinateurs « expérimentations jeunesse » au sein des DRJSCS
[directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, direction
régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France, direction régionale de la
jeunesse et des sports d'outre-mer]. Communication personnelle le, 16 février 2010.

Site Internet :

Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, Fonds
d'Expérimentation pour la jeunesse [visité le 5.01.15]. Disponible sur Internet :
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>

Liste des annexes

Annexe 1 : Dossier développement de l'innovation sociale en Bretagne.
Création d'un espace dédié sur le site de la DRJSCS



Développement de l'innovation sociale en Bretagne

Création d'un espace dédié à l'expérimentation
sur le site de la DRJSCS

30/04/2015

Pôle JEPVA-EC

Sommaire

Avant-propos	3
Présentation du contenu de l'espace numérique dédié à l'expérimentation	4
Proposition d'arborescence	5
La démarche expérimentale	6
Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse	7
Les projets de la première vague d'expérimentation	8
Exemple d'une fiche synthétique d'un projet breton	8
Exemple d'une fiche des enseignements du FEJ	9
Les projets bretons issus de la seconde vague d'expérimentation	10
Exemple d'une fiche de présentation d'un projet breton	10
La France s'engage : mode d'emploi	11
Programme actions innovantes en faveur de la jeunesse : mode d'emploi	12
Annexes	13
Circulaire du 1 ^{er} avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'initiative présidentielle «La France s'engage»	14
Lettre aux préfets de région du 16 février 2010 ayant pour objet la nomination de coordinateurs «expérimentations jeunesse» au sein des DRJSCS	17
Animation et suivi territorial des expérimentations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	19

Avant-propos :

Le 16 février 2010, le Directeur de la jeunesse a demandé aux préfets de régions de nommer des coordinateurs régionaux du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Le pôle JEPVA-EC de la DRJSCS assure depuis cette date une mission de suivi des projets et d'animation du réseau local des expérimentateurs. Dans ce cadre, plusieurs actions ont pu être réalisées notamment des rencontres permettant de favoriser de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs concernés et d'échanger sur les principaux enseignements pendant le déroulement des projets (organisation d'un rassemblement de tous les porteurs de projets en Bretagne, animation du réseau des expérimentateurs, participation aux comités de pilotage).

La DRJSCS a aujourd'hui un rôle important à jouer dans la « capitalisation » des résultats des expérimentations. En effet, source d'informations précieuses sur un vaste échantillon de problématiques jeunesse, (insertion professionnelle, réussite scolaire, orientation, santé, engagement...) ces évaluations pourront alimenter les réflexions des acteurs locaux sur ces thématiques. **A ce titre, la création d'un espace dédié à l'expérimentation sur le site de la DRJSCS contribuerait à donner de la visibilité aux actions menées dans les territoires mais aussi à présenter et mettre en débat les résultats de ces expérimentations.** Il s'agit de proposer **une boîte à outils** des différents projets pour rendre accessible les principaux enseignements des innovations, mutualiser des méthodes, mettre en lien et animer le réseau des expérimentateurs.

La circulaire du 1^{er} avril 2015 relative à la mise en place de La France s'engage confie une nouvelle mission de coordination à l'ensemble des DRJSCS. Portée directement par le Président de la République, La France s'engage a vocation à identifier, mettre en valeur, soutenir et faciliter l'extension d'initiatives socialement innovantes menées par des acteurs associatifs, des fondations, des entreprises, des collectivités territoriales ou encore des établissements publics. Aussi les services de l'Etat sont mobilisés pour relayer l'initiative sur leur territoire, susciter des candidatures, accompagner les porteurs de projet et enfin rendre visible les projets lauréats au plan local (**« notamment via les sites internet des services et la mise en place d'une communication autour des projets »** extrait de la circulaire du 1^{er} avril 2015)

Par conséquent, les projets soutenus par le FEJ, La France s'engage et le Programme d'investissement d'avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » traduisent la volonté de notre Ministère de développer l'expérimentation sociale dans notre pays. Cette méthode, encore méconnue il y a quelques années en France fait l'objet d'un intérêt croissant. A travers les enseignements tirés de l'évaluation des projets elle contribue non seulement au développement des connaissances en matière de politiques de jeunesse mais constitue aussi un outil au service des futures décisions publiques, des acteurs territoriaux et des jeunes eux-mêmes.

Cet espace numérique dédié à l'expérimentation pourrait constituer un outil commun à l'ensemble des pôles et contribuer ainsi à développer la transversalité au sein de la DRJSCS. Il viendrait en outre nourrir la relation DR/DD puisque des projets sont actuellement en cours dans les quatre départements bretons.

Présentation du contenu de l'espace numérique dédié à l'expérimentation

Nous proposons de développer, sur le site internet de la DRJSCS, un espace dédié aux expérimentations sociales, permettant de répondre aux missions de coordination confiées à la DRJSCS dans le cadre du FEJ, de La France s'engage et du Programme d'investissement d'avenir. Cet outil de communication, a vocation à répondre à trois objectifs principaux :

- **Présenter ce qu'est la démarche expérimentale** afin de faciliter la compréhension du lecteur sur son intérêt et les enjeux qu'elle recouvre. A ce titre, l'espace dédié propose une fiche synthétique et des ressources complémentaires issues des travaux de la recherche

- **Relayer les informations relatives à ces trois dispositifs** d'appels à projets en présentant un « **mode d'emploi** » pour chacun d'entre eux. Ce document est conçu comme un outil facilitateur permettant aux porteurs de projets potentiels d'accéder à un premier niveau d'information synthétique sur la démarche à entreprendre pour déposer une candidature.

- **Valoriser les projets lauréats en région** à travers :

Une fiche de présentation de chacun des projets soutenus leur permettant ainsi d'accéder à davantage de visibilité.

Chacun des trois dispositifs prévoyant la sélection de nouveaux projets d'ici quelques mois, cet espace sera actualisé au fur et à mesure de l'annonce de lauréats bretons.

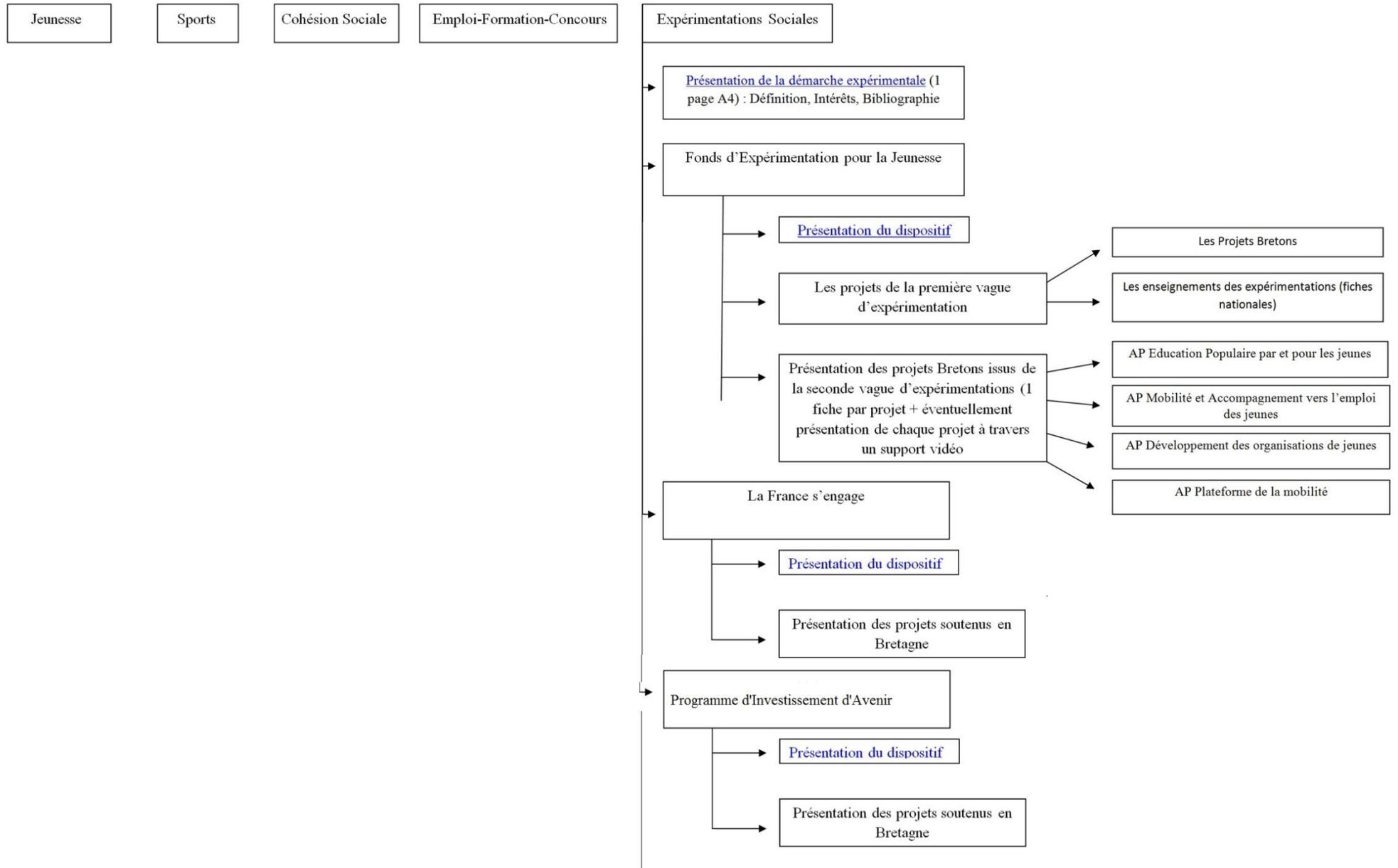
Par exemple, le projet du FEJ Plateforme régionale de la mobilité est actuellement en cours de rédaction, la candidature de la Chaire de recherche pour la jeunesse a de bonnes chances d'aboutir dans le cadre du programme Actions innovantes en faveur de la jeunesse et La France s'engage annoncera, en juin 2015 la sélection de 15 nouveaux projets.

Un annuaire des porteurs de projets depuis 2009 comprenant leur champ d'intervention et leurs coordonnées.

Les fiches synthétiques produites par l'agence du FEJ qui présentent les enseignements des projets classés par thématique

Comme présenté dans la proposition d'arborescence à la page suivante, l'onglet « expérimentations sociales » a été pensé indépendamment de celui dédié à la jeunesse pour lui permettre de bénéficier d'une meilleure visibilité et pour favoriser l'appropriation de cet espace numérique par d'autres pôles de la DRJSCS. L'expérimentation sociale n'étant pas réservée qu'aux politiques de jeunesse, cet outil pourrait être mobilisé par l'ensemble des pôles et contribuer ainsi à développer la transversalité au sein de la DRJSCS.

Proposition d'arborescence



La démarche expérimentale

D'où vient-elle ?

D'inspiration Anglo-Saxonne, la démarche expérimentale a connu, en France, un nouvel élan avec la création du Revenu de Solidarité Active en 2008 et le lancement du Fonds d'Expérimentation pour la jeunesse en 2009. Plus récemment, l'apparition de nouveaux dispositifs comme La France s'engage ou le Programme d'Investissement d'Avenir confirme la volonté d'expérimenter dans le domaine des politiques de jeunesse.

De quoi s'agit-il ?

L'expérimentation peut être définie comme une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée compte tenu des incertitudes existantes sur ses effets. Elle permet à travers une évaluation rigoureuse et systématique de mesurer la valeur ajoutée des actions développées avant d'envisager leurs déploiements sur une échelle territoriale plus importante. Ainsi, garante de l'identification des projets les plus prometteurs qui mériteraient d'être essayés ou généralisés, l'évaluation constitue une exigence majeure de la démarche expérimentale. Elle est le plus souvent confiée à un évaluateur externe pouvant mobiliser des méthodes d'évaluation diversifiées.

Pourquoi expérimenter ?

La nécessité d'expérimenter vient de l'impossibilité d'anticiper l'impact de dispositifs innovants. La justification première du recours à la démarche expérimentale réside alors dans la possibilité de connaître précisément les effets des innovations proposées. Ainsi, source de connaissance, la démarche expérimentale a vocation à alimenter les réflexions des décideurs sur l'élaboration et la transformation des politiques publiques. Elle est à ce titre parfois définie comme un outil d'aide à la décision fondé sur l'expérience.

Ressources en ligne :

ANSA, « L'expérimentation sociale à l'épreuve du terrain : un bilan d'une décennie d'expérimentation sociale en France », Les Contributions [en ligne], n°16, (mars 2014), http://www.solidaritesactives.com/pdf/Ansa_Contribution16_ExpérimentationSociale_VF.pdf

CREDOC, « Politiques locales de la Jeunesse et expérimentations sociales : vers une cohérence des politiques de la jeunesse ? » Cahier de recherche [en ligne], n°266, (décembre 2009), <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C266.pdf>

Pour aller plus loin :

Bérard J, Valdenaire M. (dir.), *De l'éducation à l'insertion : 10 résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, La Documentation française/INJEP, Paris, 2014

Agora débats / jeunesse n°69 - Expérimentations sociales : des jeunes et des politiques publiques, Vulbeau A; Redjimi G, Injep, Les Presses de Sciences Po, n° 69, février 2015 - 154 p.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

1/ Qu'est ce que le FEJ ?

Porté par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, le FEJ soutient depuis 2008 des actions innovantes en faveur des jeunes de 16 à 25 ans. Initialement doté d'un budget de 230 millions d'euros apporté par l'Etat et par des donateurs privés, le FEJ a été conçu pour expérimenter et évaluer des politiques de jeunesse. Les initiatives qu'il finance sont dans un premier temps mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées de façon rigoureuse et systématique. L'évaluation doit permettre l'identification des actions les plus efficaces qui pourront ensuite faire l'objet d'un déploiement sur d'autres territoires.

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse recourt à la procédure d'appels à projets. Les lauréats sont sélectionnés par des jurys composés de personnes expertes (institutionnels, acteurs associatifs, chercheurs) qui fondent leurs choix selon 4 critères principaux :

- l'originalité et la valeur ajoutée
- la qualité de la construction du projet
- la capacité à produire des enseignements généralisables
- la qualité du protocole d'évaluation

2/ La place de l'évaluation

L'évaluation occupe une place centrale dans la démarche d'expérimentation sociale portée par le FEJ. Elle doit permettre de se prononcer sur l'efficacité des actions et d'éclairer l'intérêt de leur pérennisation et leur potentiel de transférabilité. Pour permettre la réussite de cette démarche, chaque projet doit faire l'objet d'une évaluation par une équipe externe le plus souvent choisie par le porteur de projet et financée par le FEJ. On parle d'évaluateur embarqué pour désigner la formation de ce binôme dès la constitution du dossier de candidature et la collaboration active du porteur de projet et de l'évaluateur en amont du démarrage des actions. Dans certains cas, l'évaluateur a été nommé directement par le FEJ pour effectuer une évaluation commune à un ensemble de projets partageant des objectifs et des modalités d'actions.

3/ Les projets soutenus en Bretagne

Depuis 2009, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a soutenu **62 projets** dans les 4 départements bretons. Ces projets ont principalement été portés par des associations et concernent des thématiques variées telles que l'engagement des jeunes, la réussite scolaire, la santé, l'insertion professionnelle ...

4/ Les projets en cours

Actuellement 12 projets soutenus par le FEJ sont en cours en Bretagne. Ils concernent 3 thématiques d'appels à projets : l'éducation populaire pour et par les jeunes, le développement d'organisations de jeunes dirigées par les jeunes et la mobilité et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

5/ Lien vers le site national : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/>

Les projets de la première vague d'expérimentation (2009-2013)

Exemple d'une fiche de présentation d'un projet Breton

<p>Titre : L'admission d'un jeune aux urgences hospitalières en lien avec une consommation excessive d'alcool</p>
<p>Objectifs initiaux : Participer à la diminution des dommages sanitaires et psychosociaux liés aux consommations excessives d'alcool par les jeunes de moins de 25 ans</p>
<p>Public(s) cible(s) : 300 jeunes de 11 à 24 ans - 32 parents de jeunes de 11 à 17 ans - 150 professionnels des urgences.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Les jeunes admis aux urgences du centre hospitalier universitaire de Rennes en lien avec une alcoolisation excessive d'alcool bénéficient d'une intervention motivationnelle approfondie et d'un suivi durant trois mois.</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation : Les jeunes admis aux urgences de Rennes résident dans toute la Bretagne et dans des régions voisines de la Bretagne.</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Ce dispositif a permis une prise en charge approfondie sur une période de trois mois de tous les jeunes admis aux urgences avec une alcoolisation excessive. Habituellement, seul un tiers environ de ces jeunes bénéficiait d'un entretien bref avec une infirmière d'alcoologie de liaison.</p>
<p>LE PORTEUR DU PROJET</p>
<p>Nom de la structure : AIRDDS – CIRDD Bretagne</p> <p>Type de structure : association</p>
<p>L'ÉVALUATEUR DU PROJET</p>
<p>Nom de la structure : OFDT</p> <p>Type de structure : groupement d'intérêt public</p>

Exemple d'une fiche des
enseignements du FEJ



NOTE THÉMATIQUE

*PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE DE*
**MOBILITÉ
INTERNATIONALE**
Août 2013



Les projets Bretons issus de la seconde vague d'expérimentation (2015-2017)

Exemple d'une fiche de présentation d'un projet Breton :

Titre : A vos claviers

Porteur du projet : Mission Locale de Vannes

Constats à l'origine du projet : Les jeunes qui fréquentent la Mission Locale sont en grande partie dotés d'ordinateurs et communiquent facilement via les réseaux sociaux. Pour autant, ces outils sont rarement mobilisés dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Par ailleurs les professionnels ne maîtrisent pas non plus toujours très bien l'usage du numérique dans leur pratique d'accompagnement.

Objectifs :

- Développer une plus grande autonomie des jeunes dans leur recherche d'emploi par une connaissance précise des atouts et des contraintes de l'usage du numérique.
- Favoriser la participation des jeunes à l'activité de la structure à travers le vecteur du numérique.
- Développer une compétence numérique interne à la Mission Locale ainsi que dans les structures partenaires du projet (Point accueil écoute jeunes et 2 foyers de jeunes travailleurs)

Actions :

- Etablir un diagnostic du niveau de connaissance des jeunes sur le numérique
- Le public bénéficiaire de cette deuxième action est double. Il comprend d'une part les jeunes de la Mission Locale, du Point Accueil-Ecoute Jeunes et des deux Foyers de jeunes Travailleurs et d'autre part les professionnels de ces quatre structures.
 - Action à destination des jeunes : Mise en place d'ateliers de trois niveaux différents (débutant, intermédiaire, expert) sur l'utilisation du numérique dans le cadre de la recherche d'un emploi. A terme, les jeunes ayant bénéficié de ces ateliers pourront les co-animer avec un autre jeune recruté dans le cadre d'un service civique.
 - Action à destination des professionnels : Former un professionnel par structure sur l'usage du numérique dans les pratiques d'accompagnement des jeunes pour permettre la transmission des connaissances acquises auprès des jeunes et des autres professionnels.
- Utiliser les compétences acquises par les jeunes lors des ateliers pour communiquer à travers un support numérique sur les informations de la Mission Locale.

Contact : g.leguevel@mlpv.org

La France s'engage : Mode d'emploi

1/ Qu'est ce que c'est ?

« La France s'engage » est une démarche lancée par le Président de la République en 2014 et portée par Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, en charge de la Vie associative. A travers un appel à projet permanent, La France s'engage a vocation à mettre en valeur et à faciliter le changement d'échelle d'initiatives socialement innovantes et permet à chaque lauréat :

- de gagner en visibilité et de bénéficier d'une reconnaissance grâce à l'octroi du label La France s'engage ;
- de bénéficier d'un soutien, qui peut notamment être financier ;
- d'être accompagné pour développer son projet par des partenaires reconnus et par les services de l'État.

2/ Qui peut porter des projets ?

La France s'engage soutient des initiatives portées par des individus, des associations, des fondations, des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements publics.

4/ Quels sont les principaux critères d'éligibilité ?

- Utilité sociale du projet
- Caractère innovant
- Potentiel de duplication ou de changement d'échelle
- Evaluation rigoureuse des résultats

3/ Comment candidater ?

Pour candidater, un formulaire en ligne est accessible par le lien suivant <https://beta.makesense.org/elysee/projects/new>

4 sessions d'appels à projets sont d'ores et déjà prévues. Pour chacune d'entre elle, La France s'engage prévoit la sélection de 15 projets

Clôture des candidatures : 31/03/2015 ; 31/10/2015 ; 31/03/2016 ; 31/10/2016

Annonce des lauréats : 06/2015 ; 01/2016 ; 06/2016 ; 01/2017

5/ Liens utiles

Site national : <http://lafrancesengage.fr> ;

Programme d'Investissement d'Avenir

« Actions innovantes en faveur de la jeunesse » :

Mode d'emploi

1/ Qu'est ce c'est ?

Le Gouvernement a souhaité appuyer plus fortement la priorité qu'il met sur les questions de jeunesse au sein du nouveau programme d'Investissement d'Avenir par la création du programme 411 : Actions Innovantes en faveur de la jeunesse.

Ce programme a lancé début 2015 un appel à projets doté de 59 millions d'euros visant à "favoriser, sur un territoire donné, l'émergence de politiques de jeunesse globales et intégrées qui permettent de traiter les problématiques des jeunes de façon cohérente en évitant l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives sectorielles non coordonnées".

Entre 15 et 20 projets "de taille suffisante pour porter une ambition structurante" seront retenus. Ces projets, donnant lieu à une évaluation pendant leur mise en œuvre ainsi qu'a posteriori, seront de nature à fournir à l'ensemble des acteurs et professionnels de la jeunesse des éléments pertinents pour la poursuite de leurs propres travaux.

2/ Qui peut porter des projets ?

L'appel à projets encourage « le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations originales entre les acteurs publics et privés accompagnant les jeunes au travers d'activités d'éducation, de culture, de sport, de santé, de citoyenneté, de mobilité, d'engagement, de formation et d'insertion » .

Ainsi, le programme Actions innovantes en faveur de la jeunesse promeut la mise en réseau et le travail partenarial de différents professionnels de la jeunesse sur un territoire.

3/ Comment candidater ?

Un dossier de candidature est téléchargeable sur les sites dédiés :

<http://www.anru.fr> ; <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

Il est à retourner à l'adresse suivante : jeunesse@anru.fr avant l'une des trois dates suivantes :

Session 1 : 15 mai 2015 ; Session 2 : 15 septembre 2015 ; Session 3 : 15 janvier 2016

5/ Liens utiles

<http://www.anru.fr> ; <http://investissement-avenir.gouvernement.fr>

Cahier des charges disponible à l'adresse suivante :
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/02/appel_a_projets_jeunesse.pdf

Annexes

Annexe 1 : Circulaire du 1^{er} avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'initiative présidentielle « La France s'engage »

Annexe 2 : Lettre aux préfets de région du 16 février 2010 ayant pour objet la nomination de coordinateurs « expérimentations jeunesse » au sein des DRJSCS

Annexe 3 : Animation et suivi territorial des expérimentations du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative
Sous direction des politiques de jeunesse
Bureau des actions territoriales et interministérielles
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation
pour la jeunesse
Personne chargée du dossier : Malika KACIMI

Tél : 01 40 45 93 66
Fax : 01 40 45 92 92
Mél : malika.kacimi@jeunesse-sports.gouv.fr

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Copie :
- Mesdames et Messieurs les préfets de département
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et messieurs les directeurs des directions
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

CIRCULAIRE N° DJEPVA/A1/2015/106 du 1er avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'initiative
présidentielle "La France s'engage" (LFSE)
Date d'application : immédiate
NOR : VJSJ1508454C
Classement thématique : jeunesse et vie associative
Examinée par le COMEX le 11 mars 2015

Catégorie : Directives adressées par le Ministre aux services de l'Etat chargés de leur application.
Résumé : Cette circulaire a pour objectif de préciser les modalités de mise en œuvre au plan territorial de l'initiative présidentielle « La France s'engage »
Mots clés : Innovation - engagement - vie associative - accompagnement - expérimentation
Textes de référence : Néant
Textes abrogés : Néant
Textes modifiés : Néant
Annexe : Néant
Diffusion : Associations - entreprises - collectivités territoriales

✓ « Financement » : des projets socialement innovants, utiles et au potentiel avéré de développement, particulièrement intéressants pour les pouvoirs publics pourront bénéficier d'un soutien financier pour leur expérimentation, leur évaluation et leur déploiement à plus grande échelle.

La mobilisation de jeunes en service civique, en lien avec l'Agence du service civique et ses délégués territoriaux, sera l'un des leviers qui pourra être proposé aux projets soumis dans le cadre de « La France s'engage » pour faciliter leur essaimage et leur déploiement, dans les conditions prévues par le code du service national.

4. LES MOYENS ET OUTILS

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) est l'outil opérationnel et financier dédié à « La France s'engage ». L'Etat mobilisera 50 millions d'euros au service de cette ambition, notamment via les crédits du Programme d'Investissements d'Avenir et les fonds de partenaires privés (Groupe Total).

Un appel à projets permanent est ouvert jusqu'à la fin du mandat présidentiel permettant au Président de la République de sélectionner plus de 100 projets lauréats d'ici 2017, et autant de finalistes dans le cadre d'une procédure ouverte de présélection.

L'appel à projets est organisé en séquences afin d'examiner régulièrement les candidatures déposées en vue d'une désignation semestrielle des lauréats.

Tout porteur d'initiative peut déposer sa candidature au moyen d'un formulaire en ligne sur www.lafrancesengage.fr.

Les initiatives prometteuses reçoivent un « dossier de demande d'éléments complémentaires ». L'ensemble du processus est décrit sur l'intranet des ministères sociaux (« PACo »).

Le Ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative est le maître d'œuvre de cette démarche interministérielle, qui mobilise l'ensemble des ministères et leurs services déconcentrés.

Lors de chaque session, trente projets finalistes sont présélectionnés par les ministères et par le Comité des parrains « La France s'engage » : trois sont sélectionnés par les internautes, douze par le Président de la République qui annonce ensuite les 15 nouveaux lauréats. Ce processus se répète tous les semestres.

5. LE RÔLE DES SERVICES

Les services déconcentrés de l'Etat seront mobilisés pour :

- Relayer l'initiative LFSE sur leur territoire : valoriser l'innovation sociale et citoyenne territoriale à l'occasion d'événements publics (publicité du label LFSE) et susciter des candidatures ;
- Rendre visible les projets lauréats au plan local (notamment via les sites internet des services et la mise en place d'une communication autour des projets) ;
- Accompagner les projets non-retenus mais dont la qualité a été reconnue, en vue d'une prochaine candidature notamment ;
- Identifier des structures d'accompagnement sur le territoire en sus de celles d'ores et déjà mentionnées sur <http://www.associations.gouv.fr/30-les-centres-de-ressources-pour-les.html> et les faire remonter à la DJEPVA ;
- Apporter une expertise, au cours de l'instruction des candidatures par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'ensemble des ministères concernés, sur la solidité/notoriété des structures candidates, sur la réalité de leur réponse aux besoins identifiés sur les territoires, sur leurs partenariats affichés et les résultats constatés sur le terrain (etc.) ;
- Selon leur besoin et leurs perspectives, orienter les porteurs de projets vers « La France s'engage » ou vers d'autres possibilités d'accompagnement ou de financement au niveau local comme par exemple le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) créé par le décret du 30 décembre 2011 qui peut soutenir le lancement de projets ou d'activités associatives par le biais de la formation de ses bénévoles ;
- Assurer un suivi de proximité des projets locaux lauréats : accompagnement, participation aux comités de pilotage des projets, transmission d'alerte à la DJEPVA (Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse -MAFEJ-), etc.

La direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale veillera au bon déploiement régional et départemental du projet, en lien étroit avec les DDSCS(PP).

Des outils seront mis à votre disposition par l'administration centrale aux fins d'assurer cette mission :

- Kit de communication ;
- Liste des projets candidats, lauréats et finalistes de votre région ;
- Tableau de bord ;
- Grille de caractérisation de l'innovation sociale élaborée par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

Votre interlocuteur sur ce dossier au sein de la DJEPVA sera la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

signé

Patrick KANNER



PREMIER MINISTRE
LE HAUT COMMISSAIRE À LA JEUNESSE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Paris, le

16 FEV. 2010

Sous-direction des politiques de jeunesse

Bureau des actions territoriales
et interministérielles

Mission d'animation du fonds
d'expérimentations pour la jeunesse

Affaire suivie par:
fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

tél 01 40 45 93 22 fax 01 40 45 92 92

N/Réf : MAFEJ/ n°

000071

Mesdames et messieurs les préfets de région

- directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- direction régionale de la jeunesse et des sports d'Ile-de-France
- directions régionales de la jeunesse et des sports d'outre-mer

Objet : Nomination de coordinateurs « expérimentations jeunesse » au sein des DRJSCS

Conformément à l'instruction n° 09-142 du 22 décembre 2009 sur le rôle des préfets et des services déconcentrés de l'Etat pour la promotion et l'animation des expérimentations en faveur de la jeunesse, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ont été désignées comme administrations référentes en matière d'expérimentations pour la jeunesse. Elles assureront, sous l'autorité du préfet de région et en liaison avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), l'animation et la coordination des expérimentations dans les régions.

Afin de consolider cette animation régionale, il vous est demandé de nommer un coordinateur des expérimentations au sein de chaque DRJSCS. Ce coordinateur sera le correspondant unique de la DJEPVA pour le Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse dans les régions.

Son rôle consistera auprès des acteurs de votre région à :

- assurer, en liaison avec les autres services déconcentrés, la diffusion des appels à projets auprès des porteurs de projets potentiels (collectivités territoriales, associations, établissements publics, autorités consulaires, ...);
- susciter, en liaison avec les autres services déconcentrés, les candidatures, ainsi que les partenariats entre porteurs de projets potentiels et favoriser les rapprochements entre projets similaires afin d'éviter les doublons et l'émiettement des initiatives sur un même territoire;
- expliquer la démarche expérimentale;
- mobiliser l'expertise des services déconcentrés de l'Etat pour l'analyse des projets déposés, afin notamment de vérifier la viabilité des expérimentations proposées : capacité des porteurs de projets à mener de manière concrète, opérationnelle et dans la durée les expérimentations proposées, ancrage territorial des projets présentés notamment la réalité des partenariats établis par le porteur, viabilité budgétaire des porteurs.

.../...

95, avenue de France – 75650 Paris Cedex 13 - Tél. : 01 40 45 90 00
<http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr>

Par ailleurs, auprès des expérimentateurs retenus dans votre région (porteurs de projets et évaluateurs), le coordinateur veillera à :

- vérifier, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat, la complémentarité entre les expérimentations et les dispositifs de l'Etat en région ;
- coordonner la présence de l'Etat dans le comité de pilotage de chaque expérimentation, en s'assurant du suivi par un référent Etat qui sera désigné parmi les services compétents de l'Etat, ainsi que le prévoient les conventions. Ces référents devront s'identifier rapidement auprès des porteurs de projet ;
- diffuser les informations et mobiliser les services déconcentrés de l'Etat et les acteurs locaux autour des expérimentations retenues ;
- organiser au moins une fois par an une réunion d'animation régionale des expérimentations conformément à l'instruction n° 09-142 du 22 décembre 2009 ;
- faire remonter à la DJEPVA (mission d'animation du fonds d'expérimentations pour la jeunesse - MAFEJ) les difficultés éventuellement rencontrées.

Les coordinateurs « expérimentations jeunesse » seront réunis régulièrement à Paris par le Haut Commissaire (DJEPVA - MAFEJ) afin de travailler sur les outils d'animation et de coordination, ainsi que sur les appels à projets en cours ou prévus.

Une première réunion se tiendra le mardi 30 mars 2010 de 10 h à 16 h 30 au :
Haut commissaire à la jeunesse - D.J.E.P.V.A
Mission d'Animation du Fonds Expérimentations Jeunesse
95 avenue de France - 75013 PARIS

A cette fin, je vous remercie de m'adresser le nom et les coordonnées du coordinateur de votre région en complétant la fiche ci-jointe, à nous retourner pour **le 25 février 2010** *par courriel uniquement* à l'adresse suivante :

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Je vous remercie par avance de votre collaboration,

Pour le haut commissaire à la jeunesse,
le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative



Yann DYÈVRE

ANIMATION ET SUIVI TERRITORIAL DES EXPERIMENTATIONS
DU FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE

Toutes les régions ont des expérimentations en cours mais celles-ci ne couvrent pas de manière égale l'ensemble des départements. Le suivi et l'animation des expérimentations FEJ a été confié au niveau régional. Toutefois, selon les régions, les DDCS/DDCSPP sont amenées à jouer un rôle dans ce suivi.

Le suivi de proximité des projets et l'animation du réseau local d'expérimentateurs est important pour la bonne mise en œuvre des expérimentations. Elle peut être aussi permettre d'inscrire pleinement la dynamique du FEJ et les enseignements qui en seront tirés dans le cadre des politiques territoriales de jeunesse.

Ce suivi et cette animation sont assurés à deux niveaux : au niveau des DRJSCS et au niveau de l'ensemble des services d'Etat, régional et/ou départemental.

Animation territoriale pilotée par des coordinateurs nommés au sein des Directions Régionales Jeunesse Sport et Cohésion Sociale.

Par lettre aux préfets de régions en date du 16 février 2010, le Directeur de la jeunesse a demandé aux préfets de régions de nommer des coordinateurs régionaux. Ceux-ci ont été nommés à partir de mars 2010. Ce coordinateur est le correspondant unique de la DJEPVA pour le Fonds Expérimentation Jeunesse dans les régions. La DJEPVA n'a donc pas, sauf exception, de contacts directs avec les DDI/DDCS en ce qui concerne le suivi du FEJ au niveau territorial.

Le rôle des coordinateurs régionaux consiste à :

- En amont de la sélection des expérimentations :
 - o susciter les candidatures, ainsi que les partenariats entre porteurs de projets potentiels,
 - o favoriser le rapprochement entre projets similaires,
 - o assurer la diffusion des appels à projets et de la méthode expérimentale,
- Après la sélection des expérimentations :
 - o s'assurer du suivi des expérimentations par les services de l'État concernés
 - il est en charge de coordonner la présence de l'État dans les différents comités de pilotage en identifiant un référent Etat pour chaque expérimentation sur le territoire régional,
 - o organiser chaque année au moins une réunion régionale de suivi et d'animation des expérimentations soutenues par le fonds.

Les coordinateurs auront aussi un rôle important à jouer dans la capitalisation des résultats des expérimentations qui pourra être mise en place au niveau régional. En effet, les évaluations des expérimentations menées à l'échelon infranational vont apporter une source d'information précieuse sur un vaste échantillon de problématiques jeunesse sur un territoire. Même s'il est attendu des évaluateurs une réflexion dépassant le seul cadre territorial dans lequel s'est inscrite l'action, il n'en reste pas moins que ces évaluations apporteront des éclairages territorialement pertinents pour l'ensemble des services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les acteurs de terrain. Ces informations pourront notamment nourrir les

réflexions sur les coordinations d'acteurs au plan territorial. A ce titre les coordinateurs régionaux du FEJ seront amenés à partager et donner de la visibilité aux actions expérimentales menées et aux résultats des évaluations de ces actions. Les DDCS/DDCSPP feront parties des services de l'Etat potentiellement intéressés par ces résultats.

Le coordinateur régional anime un réseau de référents des différents services d'Etat, au niveau régional ou départemental – A ce titre les DDCS peuvent être mobilisés

Afin d'assurer un suivi de proximité des expérimentations, il a été demandé aux préfets de région de coordonner la présence de l'Etat dans les différents comités de pilotage. Ce rôle de référent peut, selon les expérimentations, être le coordinateur régional du Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse (FEJ) ou toute autre personne désignée par le Préfet de Région à cet effet, conformément à l'instruction du 22 décembre 2009. Selon les régions, le référent Etat est un représentant des services régionaux ou départementaux de l'Etat. **Plusieurs régions ont mobilisé les DDCS/DDCSPP dans ce cadre.**

Le référent Etat n'est pas partie prenante au projet et a un regard extérieur sur le déroulement du projet. Il participe, en lien avec le coordinateur régional FEJ, au suivi de l'expérimentation pour laquelle il a été désigné référent. Son interlocuteur est donc le coordinateur régional du FEJ, non directement la DJEPVA ;

En tant que référent :

1. Il participe au comité de pilotage de l'expérimentation au nom du FEJ ainsi que cela est prévu dans les conventions signées entre le FEJ, le porteur de projet et l'évaluateur.
2. Suite au comité de pilotage, il fait le point au coordinateur régional du FEJ afin d'alerter l'attention de celui-ci sur toute difficulté qui pourrait exister dans la mise en œuvre du projet ou de l'évaluation.
3. Il participe aux réunions régionales d'animation et de suivi des expérimentations organisées par le coordinateur régional.
4. Selon des modalités définies au niveau régional, il pourra être appelé à participer aux discussions régionales relatives à la capitalisation des résultats des expérimentations.

NOTE D'OBSERVATION

ZAKANI	Agathe	Septembre 2015
Master 2		
Pilotage des politiques et actions en santé publique		
L'expérimentation comme tentative inachevée de modernisation des politiques jeunesse		
Promotion 2014-2015		
<p>Résumé :</p> <p>Longtemps accusée d'un important retard en matière d'expérimentation sociale, la France multiplie depuis les années 2000 les recours à cette démarche dans de nombreux domaines de l'action publique. Foisonnant de projets expérimentaux, le domaine des politiques de jeunesse n'a pas échappé à cette dynamique. En effet les dispositifs d'appels à projets incitant largement le recours à la démarche expérimentale ont, à l'instar du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, fait l'objet d'un développement considérable. Toutefois, la rapidité avec laquelle la France tente de rattraper son « retard » n'a pas permis d'éviter certains écueils. A ce titre, le manque de capitalisation des expérimentations et la difficile appropriation de leurs enseignements par les décideurs publics ont caractérisé une première génération de projets limitant ainsi considérablement les retombées des expérimentations. Ainsi, le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse conçu en 2009 pour contribuer à la transformation des politiques publiques semble pour toutes ces raisons, faire six années après sa création, l'objet de nombreuses désillusions. Récemment, la réorientation du FEJ vers de nouveaux dispositifs d'appels à projet semble avoir été pensée pour pallier aux limites des dispositifs antérieurs. Toutefois, leurs modalités de fonctionnement interrogent d'ors et déjà à de nombreux égards et laissent craindre la production d'un certain nombre d'effets pervers en matière d'amplification des inégalités territoriales notamment.</p>		
<p>Mots clés :</p> <p>Expérimentation sociale, politiques publiques, évaluation, fonds d'expérimentation pour la Jeunesse, Programme d'investissement d'avenir, La France s'engage</p> <p><i>L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ainsi que L'IEP de Rennes n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		